

croyait débarrassé des radios d'opposition, il avait donc autorisé la réouverture de la Maison de la presse qui n'était plus qu'une coquille vide. Sauf que s'y trouvait un studio intact. D'où cette idée un peu folle de le rouvrir discrètement, de rassembler quelques-uns des journalistes contraints au silence et de lancer une radio nouvelle, ne serait-ce qu'un seul bulletin d'information quotidien, avec une ligne éditoriale limpide : dire les faits, dresser les bilans, faire l'inventaire des tous les dégâts commis par la décision du 25 avril. Je n'entre pas ici dans le détail des réunions, de moins en moins secrètes, qui ont vite éventé puis enterré le projet. Une leçon cuisante, j'y reviendrai plus loin quand j'essayerai d'analyser l'ensemble des événements dont j'ai tenu la chronique et d'élargir, d'approfondir ma réflexion. J'ai voulu décrire, sans quoi rien n'est compréhensible, il me reste à tenter de comprendre, sans quoi rien n'est vraiment possible.

Avant de me lancer, quelques mots encore sur les faits, les circonstances de mon départ, dans un pays qui retrouvait les chemins de l'exode et de l'exil, comme il y a vingt ans : bientôt plus de 250.000 réfugiés burundais au Rwanda, en Tanzanie et au Congo, des exilés politiques en Europe, surtout en Belgique et en France. Mes amis et collègues se répartissaient en trois grandes catégories : ceux qui étaient partis en se jurant de poursuivre la lutte, ceux qui étaient restés pour s'opposer, tant bien que mal, et ceux qui pensaient qu'il fallait se résigner ou tout au moins biaiser, feindre d'accepter le fait accompli, d'accorder un semblant de légitimité à ce pouvoir illégitime. Je pensais à l'époque qui m'avait précédé : Londres, la résistance, l'attentisme. Pas la collaboration tout de même, aucun ne défendait le pire, mais chacun justifiait son choix et prétendait rester fidèle à la démocratie.

J'ai quitté Bujumbura le 24 juin, la mort dans l'âme : une expression que je n'utiliserai plus jamais par inadvertance. J'avais fait des adieux disparates, à la sauvette, noyés dans la bière et les discours, ces *ijambo* nécessaires sans lesquels il n'y a pas de relations sociales possibles. L'émotion était grande, amplifiée par le malheur ambiant. La veille de mon départ, j'ai été saluer Jean-Marie Ngendahayo. Je ne vous ai plus parlé de lui depuis de longues pages. La dernière fois c'était pour évoquer sa disgrâce et son nouvel exil, vers le Texas. Il était revenu, encore une fois, en 2011. Il ne se mêlait plus directement de politique, il vivait avec sa nouvelle épouse et son fils auquel j'apportais régulièrement un album des aventures de Yakari. Je jure n'y avoir jamais pensé avant d'écrire ces lignes : un jeune héros indien pour le fiston de Blueberry ! D'étranges raccourcis relient nos existences. Jean-Marie signait depuis deux ans une chronique dans Iwacu, qui lui permettait de commenter l'actualité avec une liberté qu'il n'avait jamais connue. Depuis le 25 avril, il ne traitait plus qu'un seul sujet : l'usurpation du pouvoir, l'assassinat de la démocratie. Puis il a dû cesser, mais il est resté, pour une fois il a choisi l'exil intérieur. Je suis donc parti le 24 juin. Je ne voulais pas être là le 29, date du grand simulacre électoral. Je savais que je ne pourrais le supporter, moi qui m'étais tant démené pour de vraies élections, pour des institutions légitimes. Initialement le premier scrutin, législatif et communal devait avoir lieu le 26 mai. Il avait été reporté trois fois, balayé par la tourmente, jusqu'à ce 29 juin. En cinq semaines on était passé du vrai au faux. Une

parodie sinistre. Ces cinq semaines disaient tout, elles signifiaient l'impossibilité d'aller aux urnes dans des conditions normales. Plus rien ne garantissait un vote libre, avec des candidats consentants, avec une organisation indépendante⁴⁸, des observateurs internationaux, des médias fonctionnels. La mort rôdait, la peur régnait, le pays était à l'arrêt, en deuil. Convoquer, imposer des élections, après en avoir constaté l'impossibilité pendant cinq semaines, c'était nier la démocratie, l'anéantir tout en la prétextant. En un seul mouvement, malgré tous les appels et les objurgations, le pouvoir s'apprêtait à remplacer la démocratie par l'a-démocratie. Je voyais de mes yeux se former le couple « inexorable » de la violence et du mensonge dont parlait Soljenitsyne dans son discours de prix Nobel à Stockholm, en 1972 : « N'oublions pas que la violence ne vit pas seule, qu'elle est incapable de vivre seule : elle est intimement associée, par le plus étroit des liens naturels, au mensonge. La violence trouve son refuge dans le mensonge, et le mensonge son seul soutien dans la violence. Tout homme qui a choisi la violence comme moyen doit inexorablement choisir le mensonge comme règle. » Le pouvoir burundais en était là, dans un mensonge électoral pour escamoter sa violence. Et celle-ci lui était nécessaire pour survivre.

Mais pour Soljenitsyne, ce couple inexorable n'était pas éternel. Il concluait ainsi son discours, contre tous les fatalismes : « Et dès que le mensonge sera confondu, la violence apparaîtra dans sa nudité et dans sa laideur. Et la violence, alors, s'effondrera. » Au fin fond de ma détresse, il y avait cette certitude, confortée par toute l'histoire burundaise : ceux qui se croient invincibles finissent par être vaincus. Rien n'était, rien n'est perdu, sauf le temps et trop de vies. Je suis parti mais le Burundi ne m'a pas quitté. Pas un jour ne passe sans contacts avec ces gens qui résistent, ceux qui sont restés, ceux qui se sont exilés, je les rencontre ici et ailleurs, je consigne leurs expériences. J'ai répondu à des demandes de textes ou d'exposés sur la situation burundaise. Avec les exilés, nous discutons à perte de vue. Ce désastre peut être une chance. Il faut profiter de ce recul pour réfléchir, récapituler, réanalyser toutes les causes de l'échec, chercher l'erreur, trouver la faille, essayer de comprendre, encore et encore, s'interroger sur l'avenir, les moyens, les personnes, poser finalement la question de la politique et de la démocratie. Au Burundi et peut-être dans d'autres pays comparables par l'histoire et la géographie. Je vais essayer ici de rassembler ces réflexions, d'en proposer une synthèse.

3

Je reviens d'abord sur l'image qui a ouvert ce récit : le poste militaire à l'entrée de la RTNB. Comme un message permanent, un signe de continuité, de reconnaissance entre tous les pouvoirs depuis l'origine. Un signe de dissuasion adressé à tous : tabou, pas toucher. Une injonction : taisez-vous, écrasez-vous. L'Etat est violence, il a toujours le dernier mot, tout le reste n'est que faux-semblant. Pendant quelques années, cette

⁴⁸ Deux des cinq membres de la CENI avaient démissionné le 1^{er} juin 2015 .

symbolique s'est atténuée, les soldats avachis ne gardaient plus rien, ils faisaient de la figuration débonnaire, mais ce ne fut qu'une parenthèse et personne n'a vraiment songé à les déloger. Par un paradoxe cruel, c'est l'avènement de la démocratie en 2005 qui les a rétablis progressivement dans leur rôle de garde-chiourmes du régime. Avec le recul, on mesure mieux le caractère exceptionnel de cette période de transition, un peu moins de quatre ans, de 2001 à 2005, qui a vu le Burundi s'essayer aux libertés comme jamais dans son histoire. Certes ce n'était qu'un brouillon, mais il a laissé des traces dans toutes les mémoires. La démocratie n'a pas « pris », j'y reviendrai. Aujourd'hui, comme je l'ai écrit au début, la RTNB est (re)devenue une forteresse, le pouvoir s'est barbelé, il faut s'y soumettre ou disparaître.

Un cas me semble très intéressant, celui de Nestor Bankumukunzi, l'ancien directeur de la télévision nationale devenu ministre de la communication. Sa nomination date d'il y a un an, quand le président a forcé son troisième mandat après avoir balayé la démocratie. Il est donc ministre fantôme d'un gouvernement fantôme. Curieux destin : journaliste très talentueux, directeur cauteleux et docile, enfin ministre transparent, il doit sa trajectoire à son ralliement au CNDD-FDD à la fin de la transition. Il a bien servi, le voilà servi en retour, mais dans les pires conditions. Bankumukunzi est tutsi, comme l'étaient la plupart des journalistes pendant longtemps à la RTNB, j'ignore ce qui l'a poussé à se faire membre du CNDD-FDD juste avant que le parti n'accède au pouvoir, peut-être était-il sincère, le fait est qu'il a vite été promu directeur et a manifesté beaucoup de zèle partisan à ce poste. Le CNDD-FDD avait grand besoin de Tutsi après la guerre menée au nom de la libération des Hutu : pour se conformer aux prescrits de la Constitution et de l'Accord d'Arusha et, plus encore peut-être, pour mieux apparaître comme le parti du renouveau, du dépassement de l'ethnisme, bref de la modernité et de l'avenir. Bankumukunzi n'est pas le seul, ils sont nombreux à avoir aidé le parti vainqueur des élections de 2005 à s'installer au pouvoir. Tous les partis, bon gré mal gré, réputés hutu ou tutsi, en sont passés par là et je m'en suis réjoui, c'était la reconnaissance d'Arusha, l'adhésion générale au principe de réconciliation et de protection des minorités. Mais aujourd'hui ? Où en est-on, que reste-t-il de cet élan et de cette exigence ?

Hutu-Tutsi : le retour du refoulé ?

En apparence, rien n'a changé, mais en apparence seulement. La Constitution issue d'Arusha est toujours en vigueur, même si le CNDD-FDD en dit à présent pis que pendre. Il y a donc 40% de députés tutsi, un premier vice-président tutsi, 40% de ministres tutsi, mais ces gens sont objectivement dans une situation intenable. Plus grand-chose à voir avec les dix années précédentes où ils étaient nécessaires au bon fonctionnement du système et pouvaient presque « monnayer » leurs services. Bien sûr, ils avaient déjà intérêt à faire du zèle, mais aujourd'hui ils n'ont plus le choix. Ils risquent leur vie plus que leur place, car le discours officiel a changé du tout au tout. Dans les communiqués du CNDD-FDD, dans de multiples déclarations tenues par des petits ou grands chefs, circule la rumeur d'une revanche, la menace d'un retour au pouvoir de ceux qui l'ont perdu et

donc du retour des discriminations et des humiliations. La manœuvre est grossière mais peut-être pas sans effets. Le mot « Tutsi » n'est pas prononcé, ou très rarement, mais tout le monde est censé comprendre. Le but est manifestement de créer une double psychose, chez les Tutsi et chez les Hutu, afin de mieux contrôler la population et miser, éventuellement, en cas de coup dur pour ce pouvoir qui se sait précaire, sur des massacres « spontanés » lui permettant de se rétablir. Il faut noter en passant que ce même raisonnement tactique caractérise le discours anti-rwandais, très développé depuis des mois au niveau officiel. Au cas où... La désignation d'un ennemi extérieur, essentiellement tutsi de surcroît, pourrait remplir le même office de mobilisation des foules et de préservation du pouvoir.

Il y a aussi une réalité : beaucoup de victimes actuelles, la majorité sans doute, sont tutsi. Ceci ne peut que renforcer la psychose. Mais il faut constater une autre réalité très importante : ce discours n'a guère de prise dans la population. Au contraire même, semble-t-il. Les gens, Hutu et Tutsi, sont mal à l'aise quand ils entendent ce genre de propos, personne n'est fier des massacres passés, tout le monde en a souffert, d'une façon ou d'une autre et l'effet paradoxal de la crise déclenchée par le troisième mandat est d'avoir rappelé à tous l'importance fondamentale de l'Accord d'Arusha. Ce que j'ai écrit plus haut à ce sujet reste valable : Arusha a délavé les étiquettes hutu et tutsi, qui sont vues depuis comme les traces d'une histoire traumatique et peu glorieuse.

La meilleure preuve en est fournie par ceux-là même qui tentent d'allumer la mèche du génocide de proximité. Leurs harangues sont fumeuses et font long feu. Un discours a fait date, celui que Révérien Ndikuriyo, le président du Sénat, a tenu devant des chefs de quartiers de Bujumbura le 29 octobre 2015 : « Un jour le message de passer à l'action sera donné et vous verrez la différence ! Si vous entendez le signal avec une consigne que ça doit se terminer, les émotions et les pleurs n'auront plus de place ! » Un langage glaçant mais resté sans effets. Les tueurs n'ont pas changé, ils sont connus, ils appartiennent au SNR, à la police, aux Imbonerakure, ils ont un point commun, l'impunité, et ne connaissent qu'un ennemi : l'opposition, quelle qu'elle soit, tutsi ou hutu. Une autre formule souvent entendue révèle le fond des choses : « Abarwanya ubutegetsu bazohera nk'ifu y'imijira », soit « Ceux qui sont contre le pouvoir vont mourir un à un »... Il s'agit bien d'une guerre déclarée par le pouvoir à ceux qui s'opposent à lui, au premier rang desquels se trouvent des Hutu. Ici encore, Arusha a fait son œuvre. Depuis l'Accord d'Arusha, mécaniquement, les contradictions se sont exacerbées entre les leaders hutu. Le CNDD-FDD n'a cessé de combattre le FNL, ex Palipehutu, par tous les moyens, il n'a cessé aussi d'être miné par les dissidences, jusqu'aux « frondeurs » de 2015 s'opposant à la troisième candidature de Nkurunziza et jusqu'aux sommets de l'Etat : le porte-parole et ami du président, Léonidas Hatungimana, le vice-président Gervais Ruffyikiri, le président de l'Assemblée nationale Pie Ntavyohanyuma, tous trois hauts cadres du parti, tous trois hutu, ont trouvé refuge en Belgique. La tentative de putsch du 13 mai était dirigée par un général hutu, Godefroid Niyombare, ancien maquisard FDD. Les principaux opposants en exil sont également des Hutu. Et ces

vérités, tous les Burundais les connaissent. C'est pourquoi il n'est pas facile, en 2016, de désigner les Tutsi minoritaires comme l'ennemi principal des Hutu majoritaires. Ces mêmes Burundais savent que tout s'est effondré le 25 avril 2015, quand le CNDD-FDD, sous très haute pression, a désigné un candidat inéligible à l'élection présidentielle... Je maintiens donc que l'antagonisme hutu-tutsi devrait être caduc, en cela même qu'il a été réglé par un compromis historique, inscrit dans les textes fondateurs. Mais je veux revenir encore, malgré tout, à cette question. Il ne suffit pas d'un texte pour l'extirper de tous les esprits. La mémoire des hommes ne s'efface pas comme celle d'un ordinateur. Trop de sang a coulé et surtout trop de criminels sont restés impunis. Et presque tous ces crimes, de 1965, 1969, 1972, 1988, 1993, etc. ont été commis au nom de ces mots : Hutu et Tutsi. J'y reviens donc. Nous sommes face à un paradoxe qu'il faut bien affronter et qui s'exprime de différentes manières.

La réutilisation actuelle de cette thématique par le pouvoir, fût-ce à mots couverts, se combine avec une réalité confuse : on trouve des Tutsi dans les deux camps, aux côtés des Hutu. La fracture politique n'est plus ethnique, mais celle-ci ressort, encouragée par le fait que la contestation de la troisième candidature a été la plus forte dans les quartiers à majorité tutsi de Bujumbura et que la répression a surtout ciblé les Tutsi. Cela étant, comme je l'ai déjà souligné, l'aspect le plus remarquable de la contestation est qu'elle a réuni des jeunes gens hutu et tutsi, venant de quartiers réputés très marqués ethniquement, qu'une solidarité nouvelle est même apparue entre la ville et la campagne proche, transcendant ces vieux clivages. J'en ai été le témoin direct lors de la fameuse journée du 13 mai quand une foule mélangée a envahi la capitale pour ovationner une armée tout aussi mélangée...

Paradoxes et sous-entendus

Dans un livre coécrit en 2014 avec Antoine Kaburahe et publié à Bujumbura, je me suis aventuré sur ce terrain glissant : « Cela fait 34 ans que je parcours le Burundi, que j'y côtoie des gens de toutes sortes et de toutes provinces, je vais vous faire un aveu : je n'y ai JAMAIS rencontré un Hutu pur jus et un Tutsi pur sucre. Tout le monde est mélangé ici, il n'y a que les idiots qui se croient de race pure, avec 100% de chromosomes T ou H. Mais l'ethnie, c'est commode, non seulement pour les docteurs en ethnisme, mais aussi pour tout un chacun : l'identification à un groupe dispense de réfléchir, elle procure un certain confort mais enferme chacun dans une impasse. C'est dans la tête que se joue l'appartenance ethnique, et pas dans les gènes.⁴⁹ » Je ne retire rien à ce commentaire, même s'il ne faut jamais sous-estimer la force de l'imaginaire, je rappelle en passant que le caractère hutu ou tutsi est censé se transmettre par le père, j'ajoute surtout que si j'abordais cette question, c'est parce qu'elle ne me semblait pas définitivement réglée, en dépit des garanties constitutionnelles et de cette réalité du métissage hutu-tutsi.

⁴⁹ *Cinq ans d'éditoriaux et de réflexions (2008-2013)*, Ed. Iwacu, 2014, p.27.

J'ai déjà expliqué que le mot ethnies était inexact, inapproprié à cette situation, mais qu'étant utilisé partout et depuis très longtemps, il me semblait vain d'en changer. Vous savez maintenant que les Hutu et les Tutsi burundais partagent historiquement le même territoire, la même langue, la même culture et la même religion, et que la distinction entre eux, essentiellement d'origine socio-politique, remonte à des temps très anciens. Vous savez aussi que la Constitution qui consacre ces appellations, qui établit le droit de chaque ethnies à une solide représentation institutionnelle, reste muette sur la définition de ces mêmes mots. Qui est hutu ? Qui est tutsi ? Elle n'en dit rien. Elle leur attribue des places, des sièges, des postes, selon de savants calculs, fruits d'interminables tractations, mais elle ne dit nulle part qui ils sont. En somme, la Constitution donne des droits à des gens qui n'existent pas en droit. On se trouve là en présence d'un phénomène juridique très particulier. Cette classification est importante, ces droits sont essentiels, mais on s'en remet, pour leur mise en œuvre, à la subjectivité, aux « on-dit », aux réputations, aux histoires que l'on se raconte depuis des générations et qui finissent par former une espèce d'évidence molle, plus contestable que contestée. Pas de quoi fouetter un chat, en somme, surtout maintenant que tout cela semble réglé...

Les Burundais ne détestent pas les discussions à ce sujet, plutôt sur un ton léger, parfois rigolard, pointant des traits physiques, le nez, la taille, constatant que ceux-ci ne sont pas toujours probants, se terminant régulièrement par un désaccord sur la « hutité » ou la « tutsité » de telle ou telle personne. On s'en amuse un peu, mais certains en sont morts, pris pour ce qu'ils n'étaient pas. Enfin si vous me suivez, puisqu'au fond il n'y a pas de certitude objective... En général on se fie à l'opinion commune et surtout à l'affirmation personnelle : celui qui se dit tutsi l'est, celui qui se dit hutu également, point final. Sauf que certains trichent, etc. Je vais arrêter ici cette démonstration par l'absurde, mais je soutiens que cette impasse constitutionnelle, finalement peu dommageable, révèle des enjeux plus profonds. Le fait d'« être » hutu ou tutsi renvoie à une histoire de différenciation, de discriminations et de massacres. L'élite a été largement tutsi et l'est encore en partie, la population paysanne est très largement hutu. Les discriminations ont surtout affecté les Hutu, les massacres aussi, jusqu'en 1993 où la tendance s'est inversée. J'ai déjà parlé de tout cela. Enfin, les Hutu sont considérés démographiquement comme ultra-majoritaires, même si on est là aussi en présence d'une énigme scientifique, comparable au non-dit constitutionnel. Aucun recensement ethnique n'a été mené au Burundi depuis la colonisation belge et donc les chiffres que l'on donne encore aujourd'hui datent de cette époque : 85% de Hutu, 14% de Tutsi, 1% de Twa ! C'est au regard de ces chiffres, que personne ne conteste vraiment, qu'il faut apprécier l'importance historique de l'Accord d'Arusha.

Cet accord participe du paradoxe évoqué plus haut. En semblant figer les ethnies dans des quotas de représentation, il les a largement vidées de leur substance politique, notamment en obligeant chaque parti à mêler sur ses listes les Hutu et les Tutsi. Le reste devait être une question de temps, et le voilà brutalement rompu. Il est impossible de mesurer avec exactitude la prégnance de la mémoire, les traces laissées en chacun des

souffrances du passé, des préjugés, des méfiances, des haines. Le temps a été trop court pour tout apaiser, pour imposer aux esprits l'évidence du métissage inscrit dans les chairs. Je voudrais citer ici Achille Mbembe, dans sa très belle *Critique de la raison nègre*⁵⁰ : « Le processus historique a été, pour une large part de notre humanité, un processus d'accoutumance à la mort d'autrui – mort lente, mort par asphyxie, mort subite, mort déléguée. Cette accoutumance à la mort d'autrui, de celui ou de celle avec lesquels l'on croit n'avoir rien en partage, ces formes multiples de tarissement des sources vives de la vie au nom de la race et de la différence, tout cela a laissé des traces très profondes à la fois dans l'imaginaire et dans les rapports sociaux et économiques. Ces lésions et entailles empêchent de faire communauté. De fait la construction du commun est inséparable de la réinvention de la communauté. » Le Burundi doit encore réinventer sa communauté nationale.

Je pense aussi à René Girard⁵¹ qui a théorisé le « désir mimétique », mais je ne sais jusqu'où l'on peut l'extrapoler, l'appliquer à la question hutu-tutsi qu'il n'a jamais évoquée. On est confronté ici à une complexité infinie, un phénomène d'attraction-répulsion embrassant toute une société. C'est un terrain glissant, qui nous entraîne à poser aussi les questions de la démographie et de la démocratie. Y a-t-il un rapport entre les pulsions meurtrières qui ont ravagé le Burundi, comme le Rwanda, et le surpeuplement qui crée des tensions, des rivalités extrêmes pour une terre rare et souvent ingrate⁵² ? Y a-t-il un rapport entre ces pulsions, volontiers génocidaires, et la démocratie elle-même, qui a ouvert le champ de toutes les ambitions en prônant les libertés individuelles et l'égalité citoyenne ? Ces questions donnent le vertige. Je préfère en rester à des points d'interrogation et de suspension. Je n'oublie pas le rôle du colonisateur dans l'exacerbation des rapports entre Hutu et Tutsi, mais après ? Que s'est-il passé pour qu'ils en viennent chacun à considérer la suppression de l'autre comme la condition de leur propre survie ? Là est l'énigme vertigineuse : l'autre est le semblable, le tuer revient à briser le miroir dans lequel on se regarde. Il y a du suicide dans ces génocides.

Arusha avait remis la vie et la raison au centre du débat : se regarder, se parler, s'entendre pour que plus personne ne meure jamais de ces marques d'un autre âge. Cet accord, signé par ceux qui venaient de s'entretuer, vivra plus longtemps que ceux qui l'ont piétiné, croyant le faire disparaître. Depuis le 25 avril 2015, l'Accord d'Arusha est même devenu le recours, le point de ralliement de tous les Burundais, hutu et tutsi, qui n'ont pas renoncé à la démocratie. Le texte est comme sacralisé, c'est le principal échec de Nkurunziza et de ses comparses.

⁵⁰ Éd. La Découverte, p.262.

⁵¹ Anthropologue et philosophe français.

⁵² La topographie collinaire du Burundi est un facteur d'érosion et ne permet pas de développer l'agriculture sur de grandes surfaces.

Le vrai visage du pouvoir

Toujours ce problème des mots. Comme qualifier ce régime inqualifiable ? J'imagine un colloque sur le sujet. On y parlerait de dictature, de démocrature, de corruptocratie, comme le fait maintenant Gervais Rufyikiri, ex-vice-président du Burundi, ou encore de mangercratie selon le mot du chanteur ivoirien Tiken Jah Fakoly qui en a fait un album⁵³. Tout cela peut se défendre, encore que démocrature me paraisse trop faible, que dictature suppose un système très organisé, ce qui n'est absolument pas le cas du Burundi actuel, et que les deux autres soient trop restrictives. J'aimerais aussi nommer ce pouvoir issu du coup de force du 25 avril, le désigner d'une expression simple et claire, mais là encore les mots me manquent. Depuis de nombreuses pages, je dis « le pouvoir », je m'en suis expliqué, c'est un choix de commodité qui a un gros inconvénient : il peut donner à croire que ce pouvoir a une sorte de légalité, sinon de légitimité, or il est hors-la-loi, il procède d'un coup de force institutionnel. C'est un pouvoir autoproclamé, puis autovalidé par des élections qui n'en étaient pas. Un exemple éclairant à ce sujet : le « président », qui s'est octroyé un troisième mandat auquel il n'avait pas droit, a tellement craint l'échec de sa manœuvre qu'il a avancé d'une semaine sa prestation de « serment », préférant une cérémonie expédiée en catimini au risque d'une intronisation gâchée ou empêchée. Il fallait à toute force garder ce pouvoir, trempé dans la violence depuis le 25 avril 2015 et voué à l'entretenir, l'amplifier, la faire durer jusqu'à la fin. La violence, la terreur même, sont devenues les premiers instruments de ce pouvoir, et davantage encore : elles se sont ajoutées à la corruption pour un former la substance.

Je veux être maintenant plus précis, sans entrer dans trop de détails. Ce pouvoir se réduit à quelques individus, qui ont un droit de vie ou de mort sur tous les Burundais, y compris les dizaines de gens dont ils s'entourent, au-delà desquels on peut compter quelques centaines, voire quelques milliers d'exécutants prêts à se défilier si le vent tourne. Les doigts d'une seule main suffisent à compter les éléments de ce noyau dur. Ils sont quatre : Pierre Nkurunziza, forcément, qui en est la figure visible, surexposée, puis Alain-Guillaume Bunyoni, Gervais Ndirakobuca, dit Ndakugarika, et Etienne Ntakarutimana qui restent dans l'ombre⁵⁴. Nkurunziza est un civil, dans le maquis il s'occupait essentiellement de propagande, les trois autres sont des généraux, venus de la rébellion FDD. Ces militaires hors cadre décident de tout, des nominations, des promotions, des disgrâces, des persécutions, des tortures et des assassinats, ils décident aussi des déclarations et prises de positions vers l'extérieur. La seule incertitude à leur sujet concerne les Imbonerakure, cette jeunesse du parti transformée en milice qui ne reconnaissait qu'un seul chef, le général Adolphe Nshimirimana, très proche conseiller du président, ancien patron pendant huit ans des services de renseignement. Celui-ci a été assassiné le 2 août 2015 dans des circonstances qui n'ont jamais été élucidées. Un

⁵³ *Mangercratie, On a tout compris*, Tiken Jah Fakoly, 1996.

⁵⁴ Alain-Guillaume Bunyoni est ministre de la sécurité publique, Gervais Ndirakobuca chef de cabinet du président chargé des questions de police et Etienne Ntakarutimana directeur général du Service National de Renseignement.

attentat à la roquette et à l'arme automatique, en pleine rue, en plein jour, non loin de chez lui, du travail de professionnel. Depuis lors, il semble qu'aucun général n'ait repris sa place de maître occulte des Imbonerakure. Qui l'a vraiment tué et pourquoi ? Le procès des caporaux et sergents accusés du meurtre n'a toujours pas eu lieu... La seule évidence est que le mystère doit rester bien gardé. Ils étaient quatre autour du président, ils ne sont plus que trois, à conspirer et s'observer.

Mais le portrait des trois généraux serait très incomplet sans la dimension régionale, qui pèse lourd sur le fonctionnement du système. L'histoire du Burundi n'a pas été avare de phénomènes régionalistes, voire claniques, de dominations successives de telle région, de telle province, voire de telle colline. Une province a été longtemps frustrée, négligée par les divers pouvoirs : Cibitoke, tout au nord-ouest. Et l'ouest en général, avec la province voisine, Bubanza, a connu la même marginalité. Par ailleurs, pour des raisons sur lesquelles je ne peux m'étendre ici, les Hutu y étaient particulièrement mal considérés. Mais tout cela a commencé à changer avec la rébellion, puis s'est pratiquement inversé quand ces généraux ont pris l'ascendant à partir de 2008. L'axe Cibitoke-Bubanza-Bujumbura est devenu le plus puissant du système. Ndakugarika et Ntakarutimana sont de Cibitoke, Bunyoni de Bujumbura, bien qu'originaire de Rutana. Nshimirimana était aussi implanté à Bujumbura, à Kamenge très exactement. Ils se sont aussi souvent revendiqués d'une forte appartenance hutu, sur un ton agressif et volontiers revanchard. Bubanza et Kayanza sont également bien servies en termes d'influences et de hautes nominations. Le rapport de forces au sein du CNDD-FDD a changé, il penchait vers le centre (Gitega-Muramvya), il s'est déplacé vers l'ouest. Quelque part entre ces deux axes, originaire de Ngozi, Nkurunziza a choisi de rester en surplomb, au-dessus de la mêlée, aux aguets, prêt à avancer d'autres pions pour rester maître du système. Tout récemment, il a propulsé un autre général à la tête du parti, Evariste Ndayishimiye, de Gitega, comme pour faire contrepoids aux trois hommes de l'ouest.

La corruption systémique

Quoi qu'il m'en coûte, je vais garder le mot « pouvoir » pour désigner ce noyau dur. Vous en savez assez sur sa nature exacte. Il est temps de passer à son exercice. Car il ne suffit pas de posséder le pouvoir, il faut encore l'exercer. C'est ce qu'on appelle depuis des années la gouvernance. Il y a même un ministère burundais de « la bonne gouvernance » rattaché à la présidence. Mais ce pouvoir gouverne-t-il vraiment ? Que fait-il à part réprimer, et violenter ? Bien peu de choses forcément, puisqu'il a créé lui-même les conditions de son impuissance : la pagaille, la ruine, le peur, l'exode. Il court surtout après l'argent pour boucher les trous d'un budget exsangue. Les recettes, déjà maigres, se sont effondrées. Les bailleurs habituels, principalement européens et nord-américains, ont cessé d'assurer la moitié du budget de l'Etat. Le pouvoir a manifestement trouvé d'autres pourvoyeurs, mais on ne sait trop qui, ni pour quels montants, ni pour combien de temps. Et le pouvoir en a grand besoin, d'abord pour lui-

même. Sans ses profits, il n'a plus de raison d'être, la prédation lui est aussi consubstantielle que la violence. L'enrichissement personnel est un but en soi pour les prédateurs, leur principale raison d'être et de se perpétuer. Une partie de l'argent détourné permet aussi au pouvoir de parader et d'entretenir ainsi l'illusion de la gouvernance.

Donc la prédation. Elle est plus souvent présentée sous le nom moins brutal de corruption. Gervais Rufyikiri, ancien vice-président de la république du Burundi, actuellement en exil en Belgique, vient de lui consacrer une étude très édifiante⁵⁵. Pour en apprécier toute la mesure, sachez d'abord qu'il y a deux vice-présidents au Burundi et que Rufyikiri était second vice-président, particulièrement chargé des questions économiques, qu'il a été en poste de 2010 à 2015, qu'il est hutu et était membre du comité des sages du CNDD-FDD. Son analyse est donc capitale, son témoignage de première main. L'une et l'autre complètent le tableau d'un pouvoir totalement dévoyé. Rufyikiri énumère toutes les formes de corruption, en citant quelques-uns de ceux qu'il a appelé récemment, lors d'une conférence à Anvers, les corruptocrates : appels d'offres trafiqués, surfacturations de gros contrats d'équipements, ventes frauduleuses, commissions diverses, achats de biens non fournis, détournements de fonds, actionnariat masqué, sans parler des prébendes multiples et des versements forcés de contributions au CNDD-FDD...

Il rappelle que le Burundi est classé parmi les pays les plus corrompus du monde. Il cite notamment les noms de Bunyoni et feu Nshimirimana, sans oublier celui qu'il a désigné récemment à Anvers en pointant son index vers le plafond, lors d'une Table ronde sur le Burundi⁵⁶. Il émet l'hypothèse que la corruption est un facteur déterminant de l'extrême pauvreté du pays et de sa déstabilisation politique : « Même s'il m'est difficile pour l'instant d'établir des relations de cause à effet entre la crise actuelle qui date du mois d'avril 2015 et la corruption, il n'est pas exclu que la protection des richesses malhonnêtement acquises, la peur des poursuites éventuelles pour des crimes économiques et la soif d'accumuler davantage de richesses soient parmi les motivations majeures du Président Nkurunziza, encouragé par un entourage corrompu, à briguer un troisième mandat en violation des textes fondamentaux du pays.⁵⁷ » Enfin, après avoir mis en cause la complicité au moins passive d'entreprises multinationales dans la grande corruption burundaise, il conclut : « Il est temps de constater que, même si la corruption existait avant l'arrivée du CNDD-FDD au pouvoir en 2005, elle n'avait pas l'ampleur qu'elle a prise au cours de la dernière décennie, au point de devenir systémique.⁵⁸ »

⁵⁵ *Corruption au Burundi : problème d'action collective et défi majeur pour la gouvernance*, Working paper, 2016/07, I.O.B., University of Antwerp.

⁵⁶ 18 juin 2016.

⁵⁷ Op.cit. p.16.

⁵⁸ Op.cit. p.20.

Sa démonstration est imparable : les problèmes de l'exercice du pouvoir au Burundi ne datent pas de 2015. Un coup presque fatal a été porté à la démocratie le 25 avril 2015, je l'ai assez dit, mais celle-ci était fort malade depuis longtemps, pratiquement depuis ses premiers pas en 2005... Le pouvoir occulte décrit plus haut s'est mis en place rapidement, après avoir réglé ses comptes avec Radjabu qui avait ouvert la voie au déni de démocratie. Je n'ai pas été le seul à m'aveugler alors, à ne pas voir cette réalité, nous étions même assez nombreux je crois, sans doute parce qu'il était humainement impossible d'admettre que ce nouveau pouvoir, issu d'élections démocratiques, reposant sur des accords consensuels, puisse les trahir aussi vite et aussi facilement. Qu'il puisse être aussi insoucieux de l'avenir du pays.

Je reviendrai encore sur ces questions d'Etat, de régime et de pouvoir. Je terminerai sur cette interrogation à laquelle je ne veux pas me soustraire : j'ai parlé d'un coup « presque fatal », est-ce qu'il y aurait une fatalité du politique au Burundi et dans les pays assez comparables ? Ce long récit, revisitant l'histoire burundaise, n'a de sens et surtout d'intérêt que s'il débouche sur cette réflexion finale. J'y reviendrai donc, mais je dois d'abord élargir notre champ de vision sur d'autres réalités burundaises.

Les maux du Burundi

Depuis le début, je me focalise essentiellement sur la dimension politique des choses, pour une bonne raison : depuis la fin de l'ère coloniale, et dans le droit fil du combat pour l'indépendance, c'est à ce niveau que se jouent le sort et la vie des Burundais. Les luttes de pouvoir l'ont toujours emporté sur les problèmes de société et de développement, rarement abordés dans les programmes des partis, sinon en termes vagues et sans modalités d'application. C'est le moment d'en parler, je vais essayer de m'en tenir à l'essentiel : la pauvreté, la surpopulation, le chômage, la corruption, la justice, la situation des femmes, la religion, la santé et l'éducation.

La pauvreté d'abord. Le problème est ancien, la paix et la démocratie n'y ont pas changé grand-chose. Le bilan du CNDD-FDD, parti dominant depuis dix ans, est mauvais : le Burundi est classé par le FMI comme le pays le plus pauvre du monde, avec un PIB de 315,2\$ par habitant. Plus de 70% de la population vit sous le seuil de pauvreté, avec pour conséquence immédiate un taux de malnutrition frisant les 50%. Ces chiffres sont à mettre en relation directe avec un autre problème, déjà brièvement évoqué : la forte densité de la population et son taux de fécondité. Celui-ci est de 6 enfants par femme en âge de procréer, le deuxième du monde aux dernières statistiques. Le Burundi est, après le Rwanda, le pays le plus densément peuplé d'Afrique, avec 391 habitants au km², sur un territoire très accidenté, largement fait de collines. La pauvreté est un problème de ressources et de partage. Les ressources sont essentiellement agricoles, mais de faible productivité. Leur partage ne suffit pas à nourrir les gens. La surpopulation est aussi un facteur aggravant du chômage. Hors les travaux agricoles, parcimonieusement répartis, il y a très peu d'emplois au Burundi. L'exode rural déplace vers les villes des centaines

de milliers de chômeurs, les étudiants ont souvent des diplômes ne donnant accès à aucun travail correspondant à leurs qualifications. Restent la domesticité, grande pourvoyeuse d'emplois à peine rémunérés, le petit commerce, forcément très précaire, et la « fonction publique » qui utilise un nombre important d'agents mal payés.

Les minerais, dont le sous-sol burundais serait riche, alimentent beaucoup les conversations, mais ils sont très peu exploités et leurs revenus aussitôt engloutis dans les trafics illégaux dont profitent d'abord les prédateurs cités plus haut. La corruption est une autre cause de la pauvreté générale, liée au marasme économique. Je cite à nouveau Rufyikiri : « La politique de contrôle et de mainmise sur les ressources économiques a finalement été choisie par les dirigeants du CNDD-FDD, non pas pour la promotion du développement, mais pour satisfaire des ambitions personnelles et pour la survie du système CNDD-FDD.⁵⁹ » C'est un orfèvre qui parle, il a été un dirigeant de ce parti et occupé de hautes fonctions. Rufyikiri démonte les mécanismes de la corruption, par-delà le sommet de l'Etat : « Elle affecte quotidiennement sous des formes variées la vie des citoyens à tous les niveaux. (...) La petite corruption est généralement individuelle et correspond à des paiements non officiels de pots-de-vin pour atteindre des objectifs légaux ou illégaux. Leurs auteurs sont des agents des services publics et des autorités locales dont le faible niveau de rémunération les rend plus sensibles à la corruption. » La corruption touche aussi divers secteurs de la société, où se retrouvent beaucoup de diplômés au faible « pouvoir de représentation⁶⁰ ».

Le secteur de la presse est l'un d'entre eux. J'en parle parce qu'il été très prégnant tout au long de ce récit et que je n'ai jamais abordé cette question. Je savais que la plupart des journalistes étaient obligés de faire comme un peu tout le monde, c'est-à-dire compléter leur maigre salaire par d'autres activités et divers expédients. Ce problème pesait sur le traitement de l'information, mais je ne m'en suis jamais occupé, puisqu'il me dépassait complètement. D'une part, peu de journalistes travaillaient à temps plein, d'autre part certains sujets étaient traités pour des raisons alimentaires, individuelles ou rédactionnelles, c'était ainsi, il fallait faire avec. Je ne vais pas m'appesantir, le mot corruption est sans doute un peu fort, au Congo on parle plutôt de « coupage », il s'agit d'avantages, de quelques billets, de petits contrats pour les radios, obtenus en échange de reportages complaisants insérés dans les bulletins d'information. Au Burundi, il existait encore une autre forme de dépendance, une sorte d'assistance financière automatique en cas de Synergie, fournie par certains bailleurs⁶¹, qui poussait les radios à produire ces émissions communes dont la nécessité n'était pas toujours évidente.

Voilà, je savais, on savait que je savais, mais que faire, concrètement ? Il n'y avait pas vraiment de solution et il y avait l'essentiel : la presse libre burundaise, avec quelques

⁵⁹ Op.cit. p.20.

⁶⁰ Op.cit. p.6.

⁶¹ Un Plan d'Action Commun d'Appui aux Médias (PACAM) a été créé en 2009 et financé notamment par l'Union européenne, la Belgique, la France, les Pays-Bas et la Suisse.

organisations de la société civile, était indispensable à la démocratie. Sans Iwacu, Bonesha, Isanganiro et RPA, c'était l'asphyxie démocratique. Sans l'APRODH et l'Olucome⁶² aussi, bien sûr, mais ces deux organisations avaient un besoin vital des médias qui amplifiaient leur travail, les faisaient connaître et exister. Ces médias permettaient à la démocratie de respirer. Aujourd'hui ils sont détruits ou dans l'impossibilité de produire une information vraiment libre, mais sans être pour autant portés disparus. Certains réémettent, d'autres travaillent sur le web et beaucoup de journalistes exilés au Rwanda collaborent à Radio Inzamba, en kirundi et français, audible sur les téléphones connectés à internet. Ces gens et ces médias sont dans une logique de survie, où les impératifs économiques comptent au moins autant que l'engagement politique ou professionnel.

La justice est un problème grave. La Constitution, classiquement, sépare les trois pouvoirs, exécutif, législatif et judiciaire. Mais la réalité est tout autre, depuis toujours. Dès qu'il s'agit d'affaires à relents politiques, la justice est directement commandée par le pouvoir. Et ces affaires pèsent très lourd : assassinats, comme celui du vice-président de l'Olucome Ernest Manirumva, en 2009, ou celui de trois religieuses italiennes à Kamenge en 2014, massacres, comme celui de Gatumba en 2011, répression sanglante, tortures, enlèvements, disparitions, coups montés et faux procès, la liste s'est brutalement allongée depuis un an. A cela s'ajoute, aussi, le problème de la corruption qui gangrène tout l'appareil judiciaire, même pour les affaires minuscules. Toute la magistrature n'est pas corrompue, mais elle est entièrement frappée de suspicion. Et c'est l'idée même de justice qui est en cause. Faire simplement valoir ses droits, essayer d'obtenir réparation d'un préjudice, est largement considéré comme impossible, voire suicidaire au Burundi. Il faut de solides moyens pour y prétendre, et donc, la plupart du temps, mieux vaut s'écraser. La loi la plus évidente est celle du plus fort. Les codes existent, ils sont aussi fournis qu'ailleurs, les juristes les connaissent sur le bout des doigts, mais ils ne servent pas à grand-chose, a fortiori si une autorité quelconque est impliquée. Dans ce cas, taisez-vous, ne bougez pas un cil, vous risquez de tout perdre, jusqu'à la vie.

Sur la condition des femmes, il y a beaucoup à dire. Le Burundi n'a pas l'apanage des discriminations à leur égard, le problème est universel. Le Burundi est même plus avancé que bien d'autres pays dans la reconnaissance de leurs droits. Il n'empêche qu'au cours de ce récit, s'étalant sur 36 ans, portant d'abord sur le politique, très peu de femmes ont été citées nommément, quatre pour être exact⁶³. C'est tout dire, et c'est pourquoi j'ai tenu à insister sur le rôle important qu'elles ont joué dans le mouvement de protestation contre la troisième candidature de Nkurunziza. Une révolution me semble en marche, touchant à de vieux fondements de la société burundaise. Il reste que les femmes, juridiquement, sont frappées d'une profonde discrimination à laquelle aucun régime n'a mis fin. Elles n'ont pratiquement aucun droit de succession. L'héritage

⁶² Déjà citées.

⁶³ Sylvie Kinigi, Alice Nzomukunda, Judith Basutama et Alice Hakizimana.

du mari ou du père, et surtout la terre, va en priorité aux mâles, enfants, frères, oncles, cousins, il ne reste donc rien pour les épouses et les filles. Ainsi le voulait la coutume, ainsi en est-il toujours, aucune loi n'a jamais été votée pour essayer d'établir, à cet égard, l'égalité des hommes et des femmes. Un projet a été rédigé en 2006, fortement soutenu par les féministes, mais il a suscité tellement d'inquiétudes qu'il est resté lettre morte. Il existe au Burundi un vieux problème foncier, dû à la densité de peuplement, aggravé par les exodes massifs et répétés, qui mine la société et désempare les politiques : la question de l'égalité successorale sera remise tant que ce problème ne sera pas réglé. En 2007, le projet de loi a été remplacé par une promesse de référendum, qui n'a jamais eu lieu.

Tout cela fait beaucoup. La vie est très dure au Burundi et l'avènement de la démocratie en 2005 se solde par une profonde déception. Certes, il y a eu trois mesures populaires, serinées pendant dix ans, la gratuité de l'école primaire, de l'accouchement et des soins pour les enfants de moins de 5 ans. Mais ces mesures ont été improvisées, sans les financements et les accompagnements structurels nécessaires, créant beaucoup de difficultés aux personnels et établissements de santé et d'éducation. Dix ans pour ce maigre bilan et cette grande désillusion : l'enseignement et la santé, deux domaines essentiels de la vie sociale, sont dans un état catastrophique. Il faut peut-être y voir la raison du résultat mitigé des élections imposées par le CNDD-FDD en 2015. Car, aussi inacceptables soient-elles d'un point de vue démocratique, leur résultat vaut un bref détour. Selon les chiffres officiels, 69% des votants ont choisi Nkurunziza comme président, soit 51% des électeurs inscrits et 40% des Burundais en âge de voter. Et pour le CNDD-FDD aux législatives, par rapport au même nombre d'électeurs potentiels, ce pourcentage tombe à 35%. En somme, même sous la contrainte, les Burundais sont loin de plébisciter le régime.

Faut-il ajouter la religion à ce sombre tableau ? Ainsi posée, la question appelle spontanément une réponse négative. Encore faut-il s'entendre sur le concept. Le Burundi ne connaît pas l'athéisme, il est imprégné d'animisme et a adopté facilement, presque « naturellement » les grandes religions monothéistes chrétienne et musulmane. Celles-ci ont souvent tenu un rôle modérateur face aux régimes d'oppression, voire de contestation pour l'Eglise sous la présidence de Bagaza, voire même un rôle pacificateur pour l'islam durant toute la guerre. Ce sont des faits avérés, que personne ne conteste. Mais comme dans bien d'autres pays, une nouvelle vague religieuse a déferlé sur le Burundi depuis une quinzaine d'années, qu'on peut qualifier de baptiste ou de pentecôtiste. C'est une explosion : partout des « églises du salut », des réunions de fidèles pour des prières, des « croisades », dans toutes sortes de lieux propices à de tels rassemblements. Partout des récits de conversion, de guérison miraculeuse, des cris, des transes, des chants répercutés par de puissants haut-parleurs couvrant tout le quartier de leur vacarme pendant des heures. Impossible d'y échapper. C'est en cela, je pense, qu'on peut parler d'un problème de société, qui est comme le pendant de celui de la justice. Autant les gens ne croient pas en celle-ci, autant ils s'en remettent à une sorte de

justice divine pour tout régler. Les rapports entre religion et sorcellerie sont assez connus, mais je pense qu'on est ici en présence d'un nouveau syncrétisme. Une croyance en des esprits, en des forces supérieures qui décident de tout et qui expliquent, qui légitiment notre impuissance. Ce que prêchent les prophètes du dimanche, et de chaque jour de la semaine, c'est que nous sommes des jouets dans les mains de Dieu, que notre salut est dans la prière.

Il est évident que cet emballement religieux sert le pouvoir, au faite duquel trône d'ailleurs le premier des prédicateurs. Malgré la Constitution qui affirme, en son article 1, que le Burundi est une république laïque, le président n'a cessé d'ouvrir toutes ses interventions publiques par des prières, de multiplier les « croisades » dont il est le grand animateur, et le voilà maintenant qui se prétend l' élu de Dieu, depuis qu'il s'est offert un troisième mandat. Il se verrait bien en théocrate, sauf qu'il n'est pas entouré de prêtres, ni de pasteurs ni d'imams, mais de généraux, et que sa « gouvernance » se résume à la violence. Son Dieu est vengeur.

L'infirmité de l'État

Ceci nous ramène à la question déterminante du pouvoir et de l'Etat. La nature exacte de l'Etat burundais n'est pas simple à définir. Ce pays, ancienne royauté précoloniale, a une histoire séculaire. Peu d'Etats africains sont dans ce cas. Il y a au Burundi une forte conscience nationale, qui se réfère à des formes d'organisation, à un fonctionnement de la société qui n'ont pas attendu la colonisation pour exister. Autrement dit, l'idée de l'intérêt commun dépassait le cadre de la colline et de la communauté locale pour s'étendre jusqu'aux limites du territoire dirigé par le Mwami. Ce n'était pas l'Etat moderne, au sens défini par Weber⁶⁴, mais comme une base, notamment idéologique, pour la naissance d'un tel Etat. On n'y est toujours pas, il y a un hiatus profond entre la théorie et la pratique, les principes et les faits, les textes et la réalité. Ceci contribue sans doute aussi à la désillusion évoquée plus haut. Beaucoup de Burundais et d'étrangers impliqués dans les négociations de paix ont vraiment cru à la possibilité d'instaurer un Etat démocratique au Burundi. Car outre sa mémoire précoloniale, ce pays, même au plus fort de la guerre, a toujours conservé ses services publics. La question n'est pas ici de leur efficacité, ni du surnombre de fonctionnaires, sujets à caution, mais de leur seule existence, du simple fait que l'administration et les appareils d'Etat n'aient pas disparu, noyés dans le bain de sang. Au-delà de la guerre fratricide, ils donnaient un sens à l'avenir.

Dans l'Accord d'Arusha, tout semblait prévu pour que naisse un Etat démocratique. Mais en réalité tout l'effort des négociateurs s'est porté sur les mécanismes institutionnels. Le reste a été expédié, comme s'il suffisait d'une démocratie formelle, assortie d'une

⁶⁴ Pour tout ceci, je m'inspire largement des réflexions de Gauthier de Villers, très attaché à la conception wébérienne de l'Etat, dans son remarquable ouvrage de synthèse : *Histoire du politique au Congo-Kinshasa*, éd. Academia/L'Harmattan, 2016, étant entendu que le cas burundais est bien différent du cas congolais.

méthode de compromis, pour que l'intendance suive et que tous les problèmes soient résolus. Sur une centaine de pages, seules deux étaient consacrées au « développement économique et social »⁶⁵, mais limitées à quelques bonnes intentions, sans aucune mesure concrète. Trois exemples⁶⁶ : « Œuvrer à stabiliser le cadre macro-économique et financier », « Faire un effort pour créer de l'emploi » et « Répartir équitablement les fruits du développement »... Autrement dit, rien, des vœux pieux. Seule exception à cette règle du « tout-institutionnel », le problème des réfugiés intérieurs et extérieurs qui était abordé de façon plus précise, sur cinq pages, affirmant le droit de tous au rapatriement et à la réinstallation. Mais cet enjeu a été confié à des commissions de moins en moins indépendantes et la majorité des litiges suscités par ce droit au retour n'ont pas encore été réglés, seize ans après Arusha.

Bref, l'Etat issu du grand compromis historique est resté infirme, comme un squelette sans chair, sans assez d'organes pour prétendre à ce qui fait l'essentiel d'un Etat : la légitimité. Au-delà des institutions, il faut une adhésion, une reconnaissance populaire, la conviction chez les citoyens que l'Etat leur fait du bien, ou tout au moins leur veut du bien. Un cadre institutionnel n'y suffit pas. J'ai noté cette citation de Lascoumes chez De Villers⁶⁷ à propos du pouvoir : « Il ne s'agit plus de conquérir et de posséder, mais de produire, de susciter, d'organiser la population afin de lui permettre de développer toutes ses propriétés ». On en est toujours très loin au Burundi, où le processus d'invention d'un Etat démocratique s'est enrayé dès le début.

Pendant la transition, de 2002 à 2005, la faiblesse du pouvoir n'a pas donné d'élan à ce processus. Ce pouvoir était trop négocié, trop morcelé, pour incarner un Etat en devenir. Après la transition, alors même qu'un pouvoir élu se mettait en place et que l'Etat démocratique pouvait ainsi se former, on a assisté à un mouvement inverse. Le processus a calé brutalement. A posteriori, le régime de transition apparaît comme une agréable parenthèse dans l'histoire politique burundaise. A partir de 2006, sans qu'on le réalise vraiment, la démocratie a été détournée, l'Etat ne s'est pas (re)constitué comme le prévoyait Arusha. J'ai déjà décrit cette époque. Il me semble très important d'analyser les mécanismes de ce détournement.

Ce n'est pas le déroulement des élections de 2005, très réussi, ni leur résultat, tout-à-fait incontestable, qui sont en cause. C'est l'interprétation de ce résultat par le principal vainqueur des élections, le CNDD-FDD, ou plus exactement par certains leaders de ce parti. C'est la lecture qu'ils ont faite de la Constitution et de l'Accord qui la fondait : ils en ont retenu les passages qui les arrangeaient et ignoré les autres. La Constitution burundaise est très présidentiale, un peu sur le modèle de la V^e république française. La séparation des pouvoirs y est inscrite, mais il suffit de n'en lire que les nombreux

⁶⁵ Pp. 92-93.

⁶⁶ Protocole III, chapitre IV, article 16.

⁶⁷ Op.cit. p.191.

articles sur le pouvoir exécutif et surtout présidentiel pour infléchir le régime. C'est ce qui s'est produit.

La victoire du CNDD-FDD était logique, fruit d'une stratégie assez fine : de 2000 à 2003, il avait poursuivi la guerre pendant que les signataires d'Arusha s'épuisaient dans la transition, fin 2003 il avait souscrit à l'Accord et fin 2004 il était entré au gouvernement pour mieux gagner les élections de 2005. Un blitzkrieg politique après une longue rébellion. Une victoire presque totale, sauf que : il y avait maintenant une Constitution à respecter, des partis à associer au gouvernement, des postes à partager à certains niveaux de pouvoir. Et c'est là que le Burundi est reparti en marche-arrière. A peine couronnée par le suffrage universel, la démocratie a fait demi-tour, mais en catimini, sans que le nouveau pouvoir la dénonce, sans qu'il révisé la Constitution et supprime toutes les libertés. Au contraire, il s'est en quelque sorte attribué la démocratie, faisant de son élection un blanc-seing, un brevet de toute-puissance et il a puisé dans la Constitution ce qui lui convenait. J'ai déjà raconté ces premiers mois de pouvoir, quand Radjabu, président du parti, était à la manœuvre, avant de se faire éjecter par plus malin que lui. J'en viens maintenant à la Constitution qui attribue au président des pouvoirs dont il a vite abusé. Il est le chef du gouvernement, il nomme et révoque les ministres, il démet les vice-présidents quand bon lui semble, car ce pouvoir n'est assorti d'aucune condition. Le président nomme à tout va : les membres des hautes instances et des conseils nationaux, les gouverneurs et les hauts fonctionnaires. Il est évidemment le commandant en chef des armées mais aussi de la police et des services de renseignement. Il nomme et préside le Conseil national de la magistrature, censé garantir l'indépendance de la justice... Cela fait beaucoup pour un seul homme.

Mais toute constitution est critiquable et amendable, le problème ici est plus profond, sans doute moins dans la lettre que dans l'esprit. Au-delà de l'usage, c'est le principe même de démocratie qui est en question. Les institutions burundaises semblent avoir été déployées comme un paravent, derrière lequel s'est installé progressivement, confortablement, le vrai pouvoir décrit plus haut : prédateur et violent. Un pouvoir parallèle d'autant plus redoutable qu'il est caché par une démocratie en trompe-l'œil. Presque toutes les apparences sont là, les procédures à peu près respectées, mais cet exercice est de pure forme, presque toutes les décisions sont prises en très petit comité et gare à ceux qui renâclent, on a tôt fait de leur clouer le bec. La démocratie mimée, parodiée : il faut l'avoir vécue, fût-ce à son insu, pour en mesurer toute la perversité. Pendant des années, un régime de tendance dictatoriale s'est installé à l'ombre de la démocratie.

Cette accusation est évidemment très grave, d'autant plus qu'elle ne concerne pas que le pouvoir en question, je dirais même qu'elle nous concerne tous : observateurs, diplomates, partenaires, une large frange de la société civile et un grand nombre de militants du CNDD-FDD qui voulaient croire à la démocratie. Ce qui m'apparaît

aujourd'hui comme une évidence ne l'était pas entre 2005 et 2010. Il faut y revenir avec objectivité. Je m'en tiens à deux épisodes.

Le gouvernement de l'époque, et donc le CNDD-FDD, a réussi ce que beaucoup disaient infaisable : constituer une armée nouvelle à partir des forces qui s'étaient combattues durant la guerre. Une armée faite d'anciens militaires réguliers et d'anciens rebelles, au prix de nombreuses démobilisations, en veillant à l'équilibre hutu-tutsi, 50/50, à tous les niveaux. Cette réussite a été mise, à juste titre, sur le compte de la démocratie. Elle était même une preuve réelle de son efficacité. L'armée a été montrée en exemple, mais on sait maintenant qu'elle était plus fragile qu'il n'y paraissait. Et si elle s'est fracturée le 13 mai 2015, c'est en raison de cette fragilité, en raison des tensions entre généraux hutu issus de la rébellion qui n'avaient pas tous le même accès au président, en raison aussi d'une méfiance persistante à l'égard des officiers tutsi de l'ancienne armée et à l'égard des derniers rebelles hutu à avoir été intégrés, soit ceux qui appartenaient au FNL. En apparence unie, la nouvelle armée nationale était un assemblage bancal. C'était assez normal au fond, mais le fait de taire cette réalité, de ne pas la traiter de façon équitable, en disait long sur ce problème de démocratie insincère. Par ailleurs et en même temps, la police et le service national de renseignement faisaient l'objet de soins particuliers, le second étant carrément confisqué par le pouvoir, tout en échappant au contrôle législatif.

Un autre événement positif, à mettre au crédit du régime de l'époque : la signature d'un accord de paix entre le gouvernement et le Palipehutu-FNL, qui sortait enfin d'une guerre qu'il ne menait plus vraiment. Le FNL et son leader, Rwaswa, rejoignaient à leur tour les institutions issues de l'Accord d'Arusha et ainsi, en quelque sorte, consacraient l'achèvement de la démocratie. On leur faisait un peu de place dans l'administration, en plus de l'armée. Il suffisait donc d'attendre les élections de 2010 pour les voir accéder au parlement et au gouvernement. En réalité, encore une fois, l'ouverture cachait une fermeture.

Le pouvoir, au fond, n'a jamais cessé de se mouvoir dans cette contradiction : démocratie/a-démocratie. C'était un risque bien sûr, rien ne garantissait que cela marche longtemps, mais ça a plutôt marché. Le pouvoir devait donner des gages, se montrer démocratique, suffisamment respectueux des textes pour ne pas provoquer un tollé international, mais garder assez de marge de manœuvre pour arriver à ses fins : se maintenir, se perpétuer. Les moyens importaient peu. C'est ainsi qu'on est entré progressivement dans ce système hybride, contradictoire, jouant constamment de ses ambiguïtés. La responsabilité internationale n'est pas mince dans cette évolution. Le monde s'est peu à peu mithridatisé, s'est habitué aux écarts, aux reniements, aux violations. Pour la principale raison que personne ne voulait tout recommencer et que rien n'assurait qu'on obtienne ainsi de meilleurs résultats. Donc on a continué. L'ONU était toujours là, réduisant lentement sa présence. Les diplomates tenaient des discours démocratiques, soucieux des libertés, attentifs à la société civile. Le pouvoir n'était pas

en reste, insistant surtout sur le fait qu'il était « démocratiquement élu » et qu'il veillait scrupuleusement à la souveraineté du Burundi.

Le plus urgent, le plus logique, pour ce pouvoir, était de préparer les prochaines élections, c'est-à-dire à ses yeux sa réélection. Il a principalement utilisé deux méthodes : verrouiller le CNDD-FDD et saboter le FNL. J'ai déjà parlé de ce verrouillage, notamment dans le choix des candidats du parti aux divers scrutins, y compris communal. Le sabotage du FNL était l'autre mâchoire de la tenaille, il révélait la grande peur du CNDD-FDD à l'approche de 2010 : que le FNL, absent en 2005, lui prenne des voix, lui fasse perdre de sa superbe. On sait depuis Arusha que la contradiction politique s'est déplacée au Burundi, qu'elle oppose principalement des Hutu. Dans ce cas-ci, elle opposait des anciens rebelles, des gens qui se considéraient comme des ayants-droit, forts de leurs états de services et de leur implantation pendant des années dans les collines et les camps de réfugiés. Bref, le CNDD-FDD redoutait le FNL en vue de 2010. Non seulement il voulait encore gagner, mais il voulait une victoire encore plus éclatante.

Mathématiquement, c'était difficile, voire impossible. Les militants FNL ont donc été malmenés, de toutes sortes de manières : débauchages, intimidations, menaces, agressions, assassinats. Le parti a été frappé d'interdictions multiples, empêchant ses dirigeants de se déplacer, de mener campagne. L'autre peur du CNDD-FDD était que les partis concurrents, et surtout le FNL, sillonnent le pays et rencontrent les électeurs. En somme, vive la démocratie pour garder le pouvoir, à bas la démocratie pour le reste. Vive la campagne électorale, à condition qu'elle soit réservée au parti dominant. Vivent les élections, à condition d'être sûr de les gagner. Vive l'Assemblée nationale, à condition d'y détenir les 4/5^e des sièges. Telles étaient déjà, avant 2010, la pensée et la stratégie du pouvoir. Mais quelle était la pensée profonde des autres, des prétendants, et quelle est-elle encore aujourd'hui ?

Les fautes de l'opposition

Il faut à nouveau dézoomer, élargir le champ d'observation. Le CNDD-FDD était-il le seul à considérer le pouvoir comme un dû ? Non. Et qu'en est-il aujourd'hui ? Y a-t-il une véritable alternative à l'a-démocratie qui s'est installée au Burundi ? En d'autres termes, y a-t-il une opposition solide, crédible, évidente ? Pour répondre à ces questions, repartons encore de 2010, année révélatrice pour tous les acteurs de la scène politique. Certes le CNDD-FDD a tout fait pour gagner triomphalement les élections, y compris museler la concurrence. Mais qu'ont fait ces concurrents ? Pas grand-chose. Rappelons d'abord que deux partis, l'Uprona et le Frodébu, avaient participé au gouvernement pendant la première législature. Comme faire-valoir sans doute, mais consentants. Ils auraient pu au moins laisser ces portefeuilles à l'approche des élections, prendre un peu de distance, ils ne l'ont pas fait. Le FNL, particulièrement brimé, harcelé, n'a guère protesté, a peu bravé les interdits, n'a pas réclamé une protection internationale, que sais-je ? Le MSD, autre parti « nouveau », était le plus indocile, le plus protestataire, mais pas au point de récuser ces élections. En somme, il y avait une sorte de consensus

électoral. Tout s'est passé comme si, dans toutes les têtes, il y avait cette idée qu'il suffit de se baisser pour ramasser des voix, que le pouvoir est un dû et que chacun à son tour y aura droit. Cette idée commune, au fond, que la démocratie s'arrête à l'élection. C'est pourquoi le premier scrutin, communal, a été ressenti pour tous les prétendants comme une défaite cuisante, voire une humiliation. J'ai donné les chiffres, je n'y reviens pas. Le score du CNDD-FDD dépassait celui de 2005, mais pas de façon outrancière, malgré toutes les manœuvres pré-électorales, et le parti reculait en plusieurs endroits. Il était même largement battu dans deux régions stratégiques : Bujumbura-Mairie et Bujumbura-Rural. Le FNL était nettement second et même majoritaire dans les collines autour de la capitale. L' « opposition » obtenait des sièges dans la plupart des conseils communaux, parfois la majorité, et pourtant elle a claqué la porte électorale ! A l'exception notoire de l'Uprona, elle s'est retirée des scrutins suivants, elle a refusé d'occuper le terrain conquis, bref elle a abandonné.

Pourquoi ? Pourquoi ce cadeau somptueux à un pouvoir qui n'en demandait pas tant ? Il n'y a qu'une réponse : parce que la démocratie l'intéressait moins que la victoire. Au fond, pour elle comme pour le CNDD-FDD, c'était tout ou rien. Dès lors, mieux valait la fuite qu'un combat politique ingrat et frustrant. Ainsi, pour la présidentielle, au lieu de s'unir autour d'un seul candidat à opposer au président sortant, elle lui a laissé le champ totalement libre. Un candidat de l'opposition, sûrement battu, aurait pu incarner l'autre Burundi, rétif à la suprématie d'un seul parti. 2010 était l'occasion d'une mobilisation générale pour la démocratie, pour tenter de la faire renaître et revivre, pour prendre date aussi. L'occasion a été gâchée, presque de commun accord. Il y a donc un problème de la démocratie au Burundi, qui ne date pas du 25 avril 2015 et qui n'est pas du seul fait de ceux qui s'en sont emparés pour la dévitaliser. Toute la « classe politique » est concernée et, au-delà, toute la société qui tolère l'inexistence d'une véritable opposition, d'une alternative un peu crédible au pouvoir en place, qui soit fondée sur des projets concrets, des solutions, des mesures pratiques. Et ce problème n'est pas dû qu'aux institutions, que le constituant a voulues « inclusives », il est dû principalement, je crois, à la conception même de la démocratie, davantage pensée comme l'entérinement d'un rapport de forces, que chacun espère en sa faveur, plutôt que comme l'expression d'une volonté populaire, qui suppose elle-même une vraie relation avec les citoyens, ce qu'on appelle aussi la « représentativité ».

Le pouvoir et l'opposition partagent la même peur du réel. Au Burundi, les gens s'expriment volontiers, avec vigueur, de façon très concrète, mais qui les écoute ? Rarement les « élites », tellement convaincues de leur être supérieures, alors qu'elles ne le sont guère... Jamais les politiques. Quand ceux-ci vont sur le terrain, ce n'est pas pour écouter, c'est pour tenir de grands discours creux, avec un seul message : suivez-moi, je suis le meilleur, je suis la solution. Au réel, ils préfèrent le virtuel. Et cette conception à contresens de la démocratie se partage et se prolonge indéfiniment, l'opposition en exil se perd dans des jeux d'appareils qui la rendent illisible à la plupart des Burundais. En cela, elle continue à servir le régime illégal de Bujumbura.

Je ne sais trop comment interpréter un épisode tout récent de l'actualité burundaise : le décès de l'ancien président Bagaza, qui a eu droit à un hommage unanime des « élites ». Tout le monde s'y est mis, pouvoir et opposition, Hutu et Tutsi, ceux qui sont partis en exil et ceux qui sont restés au pays. Cette sorte de communion nationale m'a choqué. Car Bagaza, couvert d'éloges, avait fait beaucoup de mal à son pays en y instaurant une forme d'apartheid qui a fini par entraîner la guerre quelques années plus tard. Qu'on rappelle ses réalisations positives, soit, mais qu'on taise ses erreurs et sa responsabilité dans les malheurs du Burundi me semblait incroyable. Non de la part du pouvoir, qui s'est emparé de l'illustre dépouille comme du reste, mais de ceux qui le combattaient au nom de la démocratie. Pour le pouvoir, l'hommage à Bagaza était un hommage à soi-même, le salut d'une espèce de dictature à une espèce de dictateur. Mais pour les autres ? Comment interpréter leur unanimité, et notamment le fait qu'Inzamba, la radio des exilés à Kigali, ait diffusé l'éloge funèbre prononcé par le président Nkurunziza à la gloire de son prédécesseur ? Le devoir d'information ? Le respect dû aux morts ? Ils n'empêchaient pas de faire un travail journalistique normal, de rappeler l'histoire, et pourquoi pas de s'interroger précisément sur cette instrumentalisation de Bagaza par Nkurunziza. Je pense que cet épisode est encore révélateur d'un problème persistant de conception de la démocratie.

Légalité et légitimité

Abordons maintenant la question de la légalité et de la légitimité, qui en pose une autre, très importante, concernant l'adhésion populaire au régime qui s'est mis en place en 2005. Celui-ci a été légal pendant près de dix ans, jusqu'au 25 avril 2015, quand le parti majoritaire a choisi de présenter un candidat inéligible au scrutin présidentiel. Avant cela, la légalité institutionnelle a été relativement respectée et le régime assez peu contesté sur ce point. Au contraire de sa légitimité, qui suppose un minimum de gouvernance éclairée. Or nous savons qu'un pouvoir parallèle s'est mis secrètement en place et que la corruption a vite caractérisé ce pouvoir. La légalité relève largement de la forme, or on a vu combien la démocratie elle-même a été vidée de son sens. J'ajoute que la plupart des lois censées organiser les libertés constitutionnelles ont été conçues et rédigées pour les limiter, voire empêcher leur exercice. Enfin, les grands problèmes de société déjà exposés sont loin d'avoir été réglés. La légitimité de ce régime s'est donc effilochée. En 2005, elle était très forte, presque totale : ce nouveau pouvoir, à la fois fort et équilibré, suscitait tous les espoirs. Ils se sont vite envolés et avec eux sa légitimité.

L'Etat, ou Leta en kirundi, est rapidement redevenu le Léviathan dont tout le monde se méfie, un appareil au service d'intérêts particuliers et non de l'intérêt général, encore moins du bien commun. Mais la majorité des Burundais n'ont pas pour autant récusé la démocratie, ils ont davantage désespéré de ceux qui prétendaient l'incarner, de tous les partis. Il n'y a pas de légitimité du pouvoir et de l'Etat sans un minimum d'adhésion. Et pas d'adhésion sans que les citoyens puissent constater que la vie s'améliore, comme le formulaient les signataires d'Arusha en 2000, au chapitre des vœux pieux : « Améliorer

le bien-être de la population dans tous les domaines de la vie »⁶⁸ ! De ce point de vue, quinze ans après, on n'est pas très avancé... Donc l'adhésion a fait place au doute, puis à la déception. L'Etat CNDD-FDD s'est délégitimé. Mais alors pourquoi une majorité d'électeurs a-t-elle revoté pour le CNDD-FDD en 2010 ? Même si l'on tient compte des abus de pouvoir pendant la campagne et donc même en relativisant le score de ce parti, le fait est qu'il a emporté le plus de suffrages lors du scrutin communal, le seul auquel tous les partis ont participé. Et les sondages de fin 2014 semblaient encore le donner vainqueur en 2015. Pourquoi ? Je crois que les raisons sont de divers ordres : il y a une sorte de fidélité à un mouvement hutu qui a lutté contre trop d'injustices et d'humiliations, mais cela remonte à vingt ans et le CNDD-FDD n'a pas le monopole de cette lutte ; il y a aussi une forme de fatalisme, de soumission à un pouvoir dont on décide de s'accommoder comme d'un pis-aller, par crainte du vide ; il y a enfin ce vide, cette absence d'alternative, cette opposition politique qui n'a pas su établir de liens forts avec la population avant 2010 et qui est devenue inexistante après, le pouvoir s'ingéniant alors à en morceler les restes afin de s'imposer encore plus facilement en 2015. Quant à l'opposition non politique, société civile et médias, elle a subi les mêmes harcèlements et connu le même sort, notamment en raison de son caractère élitaire, essentiellement urbain. L'addition de ces facteurs peut expliquer ces votes par défaut, témoignant moins d'une adhésion que d'une résignation.

La légalité s'est arrêtée le 25 avril 2015, consacrant ainsi l'illégitimité absolue du pouvoir. Rien n'a bougé depuis et c'est bien tout le problème de l'actualité diplomatique : aucune médiation ne parvient à organiser un dialogue, encore moins une négociation entre des protagonistes qui n'ont rien à négocier. Les opposants, pour la plupart exilés, réclament le rétablissement de la légalité, alors que le pouvoir s'affirme légal, en dépit de toute évidence. Ils n'ont donc rien à se dire. Le pouvoir a fait un effort exceptionnel en acceptant qu'Arusha, la ville des accords maudits, soit leur lieu de rencontre, mais il n'y a envoyé que des seconds rôles, qui ont refusé de siéger avec des « putschistes » ! Une esquisse de dialogue, un semblant de légalité, à défaut de la légitimité perdue depuis longtemps : c'est encore beaucoup trop pour lui...

Malédiction de la démocratie ?

Je vais maintenant affronter une question qui dérange et dépasse les frontières du Burundi : y a-t-il une malédiction de la démocratie dans l'Afrique postcoloniale, dans les pays qui présentent des similitudes historiques avec le Burundi ? Je veux l'affronter, car j'ai conscience d'avoir pu l'induire, tant la quête démocratique y semble relever du mythe de Sisyphe et que la question est abondamment posée depuis des années, y compris par des gens qu'on ne peut a priori taxer d'ignorance ni soupçonner de malveillance. Je pense notamment à Stephen Smith dont le livre au titre équivoque, *Négrologie*⁶⁹, décrit une Afrique qui semble se complaire dans la victimisation, sinon

⁶⁸ Protocole IV, chapitre III, article 15.

⁶⁹ Éd. Calmann-Lévy, 2003.

dans le malheur. Comme si se vérifiait la fameuse « malédiction de Cham » tant évoquée pendant des siècles par les religions du Livre, jusqu'au temps colonial et missionnaire. Je découvre aussi le jugement lapidaire d'Axelle Kabou⁷⁰ : l'Afrique « se suicide dans une sorte d'ivresse culturelle pourvoyeuse de seules gratifications morales »... Je ne partage pas ces points de vue, qui ont cependant le mérite de provoquer un débat important. J'ai raconté le choc ressenti enfant lorsque j'ai découvert le colonialisme belge. Sans réduire le problème de l'Etat africain à cette seule histoire, je suis profondément convaincu qu'il en est l'héritier direct. Lors des indépendances, les pays décolonisés ont été dotés de constitutions démocratiques, calquées sur le modèle européen, alors même que l'Etat colonial leur avait proposé pendant des décennies un modèle tout différent, pour ne pas dire contraire à celui-là. Certes il s'agissait d'un Etat hyper-organisé, mais de façon autoritaire, arbitraire, souvent violente et sans que la population « indigène » puisse jamais le considérer comme sien. Cet Etat maniaque et répressif, qui relevait d'un pouvoir extérieur, était étranger et incompréhensible aux colonisés. Ceux d'entre eux qu'il employait, très peu nombreux, étaient perçus par les autres, au mieux, comme des agents doubles. Cet Etat⁷¹ n'avait évidemment rien de démocratique puisque sans parlement, sans gouvernement et sans droits politiques pour ses administrés. Il était le parfait contre-modèle de celui qu'on voulait leur imposer.

Quoi donc de plus normal, à l'indépendance, qu'il y ait eu un immense malentendu concernant l'Etat et la démocratie... Les peuples « souverains » se sont retrouvés dans une situation comparable à celle d'un étudiant qu'on interrogerait à l'examen sur un cours qu'il n'a pas eu, ou plus exactement sur une matière qui serait contraire à celle qu'il a étudiée. Les premiers dirigeants indépendants devaient être des héros pour ne pas profiter de l'aubaine et du malentendu : s'installer au pouvoir et le gérer à l'ancienne, à la coloniale, sans tenir compte des nouvelles constitutions. Je n'entre pas ici dans les considérations économiques et administratives, qui ont joué un rôle important dans l'évolution des Etats postcoloniaux. Je voulais surtout souligner une responsabilité historique dont on ne peut se défaire d'un geste négligent, en détournant le regard. Au Burundi notamment, où la colonisation belge a été très nocive.

Les notions de démocratie et d'Etat, pour devenir réalités, demandent du temps et du travail, elles exigent des explications, des démonstrations, des exemples concrets. Elles doivent s'incarner dans des personnes, des partis, des institutions, se diffuser dans toute la société. Chacun doit se convaincre de leur utilité et de leur nécessité. Tout a manqué pour cela : le temps, la pédagogie, la volonté. Au Burundi, l'homme élu triomphalement pour devenir premier-ministre a été assassiné à quelques mois de l'indépendance. Il était ganwa, entouré de Hutu et de quelques Tutsi. Il s'appelait Louis Rwagasore⁷², il a

⁷⁰ Citée par DeVillers, op.cit. p.320. Tirée du livre d'Axelle Kabou *Et si l'Afrique refusait le développement ?* Ed. L'Harmattan, 1991.

⁷¹ Cette description concerne plus particulièrement les possessions et administrations coloniales belges.

⁷² Assassiné le 13 octobre 1961, le prince Louis Rwagasore était le leader du premier parti nationaliste et indépendantiste du Burundi, l'Uprona qui deviendra cinq ans plus tard parti unique sous la férule d'un clan militaro-tutsi.

été abattu par un tueur à gages blanc, Jean Kageorgis, à la solde de commanditaires sociaux-chrétiens belgo-burundais. Kageorgis restera dans l'histoire comme le dernier condamné à mort exécuté par la Belgique. Terrible symbole d'un tragique héritage. Il n'y a pas de malédiction de la démocratie au Burundi, mais un avènement toujours différé. Les pouvoirs successifs ont préféré s'en passer complètement, de 1966 à 1992, ou s'en réclamer pour mieux l'empêcher, comme c'est encore le cas. L'argument de la souveraineté est fortement utilisé dans ce sens. La souveraineté est la forme la plus évidente de l'indépendance, la plus ostensible et finalement la plus concrète. Mais autant l'indépendance est relative, autant la souveraineté semble absolue. On peut même avancer l'hypothèse que plus un Etat a du mal à remplir ses fonctions, à être en phase avec sa société, plus il revendique sa souveraineté. Celle-ci apparaît comme nécessaire et suffisante, elle est constamment appelée à la rescousse par ceux qui se sont attribué le pouvoir. C'est ce que certains auteurs appellent la « souveraineté externe »⁷³ : le pouvoir n'a d'autre légitimité que celle qui lui est conférée par le droit international. Si vous avez un drapeau à l'ONU, vous pouvez faire chez vous ce que bon vous semble. L'attitude du pouvoir burundais depuis un an, toutes ses déclarations se résument à cela : ne touchez pas à ma souveraineté. L'ONU, l'Union africaine, la Communauté d'Afrique de l'Est⁷⁴, les bailleurs, les partenaires n'y peuvent rien, ils se heurtent à cette souveraineté comme à un mur. Toutes les initiatives d'intercession ou d'interposition ont été rejetées par le pouvoir installé à Bujumbura, au nom de la souveraineté du Burundi. Et cette attitude de refus est au fond sa seule chance de tenir, puisqu'accepter de négocier revient pour lui à renoncer au monopole de la souveraineté. Celle-ci ne profite qu'à lui, elle ne profite en rien aux Burundais.

4

Mais il est plus simple de parler et d'écrire que d'agir. En entreprenant ce récit, je voulais en venir là, à aujourd'hui, au-delà du bilan, je ne voulais pas me dérober à la question de l'avenir. Que faire ? Qu'est-il possible de faire, avec qui, comment ? Les réponses ne m'appartiennent évidemment pas, mais il me semble que je ne peux me contenter de raconter et d'analyser cette histoire burundaise, puis planter là mes lecteurs. Je suis solidaire des Burundais, j'ai été un acteur minuscule de cette histoire, je me sens au moins une obligation « de suivi » et je crois qu'il est possible de tirer quelques conclusions utiles de ce qui précède.

En Europe, où la démocratie est assez malade, on ne mesure pas à quel point ce vieux mot grec, et sa réalité depuis les luttes politiques du XVIIIe siècle, sont des objets précieux. Au Burundi, on y a cru, au-delà du raisonnable peut-être, en tout cas sans voir que la démocratie était si vite trahie, mais est-ce une raison pour y renoncer ? Moins que

⁷³ Sur ceci, voir encore Gauthier de Villers, op.cit. p.41.

⁷⁴ Communauté de six pays : Kenya, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi et tout récemment Soudan du sud.

jamais. Au contraire : puisque tout le monde s'en prévaut, il faut lui donner tout son sens. La société burundaise change, avance plus vite que ceux qui prétendent la diriger, elle se désenclave peu à peu, elle s'ouvre, elle se découvre. Elle n'en est pas encore à se réinventer en tant que communauté, selon le mot de Mbembe, mais les impostures politiques ont des vies de moins en moins longues. Celle-ci ne durera pas. Il faut donc se projeter au-delà.

Je pars de l'idée que les institutions dont beaucoup de pays post-coloniaux ont été dotés sont partiellement inadaptées à l'état réel des sociétés qu'elles sont censées régir. Il y a un problème socio-historique en amont de la politique. Je n'irais pas jusqu'à utiliser l'expression de Sartre, définissant ces sociétés comme « atomisées »⁷⁵ par la colonisation et la traite négrière, car elles y ont aussi résisté et survécu, mais elles ont été suffisamment disloquées pour en être encore à chercher de nouveaux modes de vie collective. Il est donc très intéressant de voir évoluer la société burundaise. Je ne parle pas ici de la « société civile » à l'influence très limitée, je parle bien des « gens », dans les villes et dans les campagnes, qui sont d'ailleurs dans une interaction plus forte que d'aucuns ne croient. Les moyens de communication (radio et téléphone) y ont beaucoup contribué, comme les mouvements de populations. J'observe des signes de mutation, d'ouverture au monde et à la modernité, qu'on pourrait qualifier de prise de conscience citoyenne. Mais ces évolutions ne trouvent pas de forme politique, elles flottent quelquepart entre un passé mythifié et un présent politique, tous partis confondus, n'inspirant que peur et méfiance. Il y a une démocratie à inventer.

Une démocratie à (ré)inventer

On ne part pas de rien. Il ne faut pas créer un nouvel imaginaire. Au contraire, ne serait-ce que par réalisme, il est bon de tenir « compte de la complexité des processus liant le passé à son avenir »⁷⁶. Le Burundi a un long passé, antérieur à la colonisation, qui est le grand pourvoyeur de son imaginaire. Jadis, il était « le pays du lait et du miel », selon l'expression consacrée, et n'aurait connu qu'harmonie et bonheur... Ce mythe de l'âge d'or n'a jamais cessé d'être invoqué pendant plus d'un siècle, selon des intérêts qui pouvaient être divergents, voire opposés. Je me dis qu'il ne faut pas le traiter avec ironie. Une institution, mythe dans le mythe, a traversé le temps : celle des Bashingantahe. Ce n'est pas ici le lieu d'un long développement anthropologique, ni d'un débat sur la réalité de cette institution dans le Burundi ancien, qui prête toujours à controverses. C'est bien le mythe qui m'intéresse. Les Bashingantahe étaient des rouages importants de la société précoloniale, des hommes d'expérience présents sur toutes les collines, jouant principalement un rôle de médiateurs, réglant les conflits de la vie courante, et puis un rôle de conseillers auprès des chefs, de bas en haut de la hiérarchie. Telle était en gros la réalité, peu importe ici que leurs arbitrages fussent vraiment justes et leurs conseils toujours judicieux. Le mythe les pare de toutes les vertus : discrétion, impartialité, sens

⁷⁵ Préface à *La pensée politique de Patrice Lumumba*, Présence Africaine, Paris, 1963, p.XVI.

⁷⁶ Gauthier de Villers, op.cit. p.211.

de l'écoute et du dialogue, souci de la vérité, concertation et collégialité des décisions, fidélité aux engagements et gratuité des prestations. Ce qui importe, c'est précisément que cet ensemble de valeurs soit présenté comme un modèle⁷⁷. Et ce n'est pas un hasard si l'Accord d'Arusha mentionne explicitement cette institution, même s'il ne préconise sa restauration que pour la justice de conciliation au niveau des collines. Le fait que cette mesure soit restée inappliquée, démontre d'ailleurs qu'elle a essentiellement une valeur symbolique.

Soyons clairs : l'institution est passée et dépassée⁷⁸, mais les valeurs qu'on lui attribue pourraient inspirer la démocratie burundaise, en lui donnant une assise séculaire assez consensuelle. Personne ne peut raisonnablement récuser la paix, la vérité, l'équité, une justice intègre et la recherche du compromis. Il faut évidemment aller au-delà de l'Ubushingantahe à l'ancienne dont, soit dit en passant, les femmes et les Twa étaient exclus et dont l'indépendance à l'égard du pouvoir était peu assurée. Mais je crois que les institutions actuelles gagneraient à s'écarter d'un modèle extérieur qui s'avère inopérant, pour intégrer des formes de démocratie plus en phase avec l'histoire et la culture burundaises. Je pense ici au mot « dialogue », mis perpétuellement à toutes les sauces politiques et révélant surtout un problème de fonctionnement de la démocratie constitutionnelle, telle qu'établie depuis 2005. Si l'on doit sans cesse en appeler au dialogue, c'est que la démocratie ne marche pas, étant entendu que ces fameux dialogues, quand ils ont lieu, sont organisés de façon parallèle, en dehors du fonctionnement normal des institutions. Ainsi, combien d' « ateliers » n'ont-ils pas été organisés au parlement, alors qu'il dispose de deux assemblées et de diverses commissions ? Bien sûr, mieux vaut un dialogue qu'un pugilat, mais pourquoi les grands débats politiques ne peuvent-ils se dérouler dans les lieux démocratiquement prévus à cet effet ? Parce que le pouvoir n'en veut pas, sans doute, et qu'on essaie ainsi de le contourner, mais aussi parce la société semble réticente à un parlementarisme dichotomique, majorité/opposition, et que le principe de l'alternance, qui nous est si familier, semble là-bas presque malsain.

Ce n'est pas que les Burundais détestent l'affrontement, au contraire même, ils aiment les joutes verbales, mais en espérant toujours trouver un terrain d'entente avec l'autre, comme dans un marchandage où chacun finit par se convaincre qu'il a réalisé la meilleure affaire. Quant à l'alternance politique, elle n'a pas vraiment d'histoire au Burundi et dans les pays comparables, elle n'a jamais marché et donc personne n'y croit. On retrouve ici la problématique du pouvoir qu'on ne lâche plus une fois conquis, de quelque manière que ce soit. Ne faudrait-il pas adapter la démocratie à ces réalités ? Au niveau institutionnel, ne faudrait-il pas redéfinir les rapports entre les pouvoirs, et plus précisément entre l'exécutif et le législatif ? Actuellement, le premier écrase le second, au point de le priver de sens, il ne le garde que pour mimer la démocratie. Les

⁷⁷ Voir notamment Adrien Ntabona, *Les enjeux majeurs de la réhabilitation des Bashingantahe*, Au cœur de l'Afrique, Bujumbura, 2002.

⁷⁸ Il existe un Conseil national des Bashingantahe qui n'a en réalité d'autre objet que sa nostalgie.

valeurs attribuées aux Bashingantahe pourraient être celles d'un parlement dont le rôle deviendrait central dans le système de pouvoir. Outre qu'il ferait vraiment la loi, il serait un forum permanent où se débattraient les grands problèmes de la société. Comme son nom l'indique, le parlement est un lieu de parole. Au Burundi, l'*ijambo* est essentiel à la vie sociale, il ne demande qu'à être modernisé, institué dans une forme démocratique compatible avec l'Accord de paix d'Arusha. Le principe classique de séparation des pouvoirs serait respecté, c'est leurs rapports qui seraient modifiés. Le législatif primerait sur l'exécutif. Le gouvernement serait réellement placé sous le contrôle du parlement qui assurerait la continuité de l'Etat, à l'instar du président. Mais la fonction de celui-ci serait revue. Le président et les vice-présidents auraient des missions distinctes de celle du gouvernement, chargé d'exécuter les lois votées par le parlement. Et pour clarifier les choses, pour éclairer les citoyens, les élections commenceraient toujours par le scrutin législatif et l'élection présidentielle se ferait à nouveau, comme en 2005, au suffrage universel indirect, par les deux chambres réunies⁷⁹.

Il va de soi que le contrôle législatif sur l'exécutif devrait empêcher que celui-ci n'abrite une officine de pouvoir occulte. Toute tentative en ce sens ferait l'objet d'un grand débat public, obligeant les personnes incriminées, ministres, généraux ou autres conseillers spéciaux, à venir s'expliquer devant le parlement, puis devant la justice. L'idée principale de cette réforme, demandant assez peu d'aménagements constitutionnels, est bien que la loi, la règle de vie commune, le développement de la société fassent l'objet de suffisamment de concertations pour être approuvés par une large majorité de citoyens. Il ne faut pas remettre en cause les mesures d'équilibre et de protection ethnique prévues par Arusha, elles ont encore leur utilité, surtout depuis la catastrophe de 2015. Il ne faut pas toucher aux règles de la vie politique, aux partis, à la répartition des sièges telle qu'elle est prévue par la Constitution. La « représentation nationale » doit rester diverse, elle reflète des réalités sociologiques. Je ne prône pas un consensus mou, mais une dynamique de confrontation et de rapprochement des points de vue, pour qu'aucune décision ne soit prise au détriment d'une partie de la population ou des libertés fondamentales. Cela dit, afin que le système des partis politiques soit sain, ceux-ci doivent prouver leur enracinement dans la société et surtout être financés, selon des règles strictes, par de l'argent public. Il n'en faut surtout pas trop, la sobriété ne peut leur faire de mal.

Le chercheur Stef Vandeginste a parlé judicieusement de « modèle consociatif »⁸⁰ à propos de ce système. Il n'est pas question d'y toucher, au contraire, il sera renforcé si l'exécutif est clairement empêché d'intervenir dans la vie des partis, ce qu'il n'a cessé de faire depuis 2008, notamment en les divisant, en les « nyakurisant » selon une

⁷⁹ A ce sujet, très intéressante prise de position du sociologue ivoirien Alfred Babo sur le site du Monde Afrique du 9 septembre 2016. Il l'intitule *Faut-il continuer d'organiser des élections présidentielles en Afrique ?* et conclut nettement que leur abandon serait un « gain humain, économique, moral et politique » pour la plupart des pays africains. Il préconise un nouveau parlementarisme.

⁸⁰ L'Afrique des Grands Lacs, Annuaire 2007-2008, p.56.

expression entrée dans le lexique politique burundais à cette époque. Cette méthode de faussaire, consistant à donner un logo de marque à une pâle imitation, a cassé quatre des principaux partis : le Frodebu, l'UPD, le FNL et l'Uprona. Trois choses encore à propos des partis et députés : envisager de limiter le nombre de mandats successifs à deux, constituer les listes de candidats par consultation des militants et se méfier d'une croyance trop répandue selon laquelle tout candidat devrait être diplômé. L'histoire du monde comme du Burundi a démontré que les meilleurs élus ne sont pas nécessairement les plus diplômés, et que l'expérience, la sagesse et la relation aux autres valent bien des titres universitaires.

Distinguer l'État de LETA

Il y a un impératif : la distinction entre l'Etat et le gouvernement. C'est un problème dont on ne sort pas et qui empoisonne toute la vie sociale. Il est du même ordre que celui de l'indépendance de la justice, sans laquelle aucun progrès n'est possible. L'administration et les sociétés publiques doivent être dépolitisées, découplées du gouvernement, du pouvoir en place. Celui-ci est éphémère, sa durée de vie n'excède pas cinq ans, éventuellement renouvelables ; l'Etat est permanent, il ne relève pas d'un mandat électif, il ne connaît pas de limite temporelle. Les gouvernements passent, l'Etat reste. Or ils se confondent dans un seul et même mot : *Leta*⁸¹. Et cette confusion nuit gravement à la crédibilité de l'Etat, de ses services et de son administration, qui sont craints plus que respectés, en raison de l'arbitraire qui caractérise leur fonctionnement. La démocratie et le développement du Burundi passent par une révolution de l'Etat. Par une administration reconnue pour sa compétence et son efficacité, non pour son zèle à favoriser les uns au détriment des autres. Par des services publics qui soient vraiment au service du public.

Le mot révolution n'est pas trop fort, mais celle-ci doit être avant tout mentale, elle ne doit pas apparaître comme une rupture ou un retournement, plutôt comme une réappropriation de valeurs communes, trop longtemps égarées. Il ne faut pas recommencer la négociation d'Arusha. L'effort accompli là-bas a été remarquable, fondamental, mais pas suffisant : les institutions ont été détournées de leur sens. C'est pourquoi il me semble judicieux de les rétablir en modifiant quelques règles de leur fonctionnement, comme expliqué plus haut, en inversant notamment les rapports entre l'exécutif et le législatif. Restent les autres enjeux, tout aussi importants, voire même plus importants si l'on veut que la révolution réussisse vraiment, dans les têtes et dans les faits.

Premier enjeu : la pauvreté et son corollaire, la malnutrition, qui obligent des millions de personnes à vivre d'expédients, dans une précarité constante peu propice à la citoyenneté. C'est le plus vieux problème de vie quotidienne au Burundi, avec celui de l'accès à l'eau et à l'électricité. Il traverse le temps et donc les régimes successifs qui ont tous échoué à le traiter. Les circonstances actuelles sont évidemment désastreuses pour

⁸¹ Voir supra, p.27.

la gouvernance. L'impasse politique dans laquelle le pouvoir s'est fourré est aussi économique. Les Burundais savent donc que, pour en sortir, il faudra nécessairement repasser par la case démocratique. Dans ce cas, il faudra aussi continuer à vivre un certain temps sous perfusion internationale. Il est très difficile d'imaginer une lutte efficace contre la pauvreté sans des financements extérieurs et notamment celui de plus de 50% du budget de l'Etat. Mais il y a un mais : cet argent ne servira jamais à rien si la corruption continue à caractériser le pouvoir et à gangrener toute la société. En fait, la corruption est un enjeu aussi primordial que la pauvreté. L'une et l'autre sont inextricablement liées. Il faut les combattre de front, en commençant même par la corruption. Gervais Rufyikiri, l'ex-vice-président CNDD-FDD déjà cité, écrit : « La corruption dans son état systémique est un facteur majeur qui sape le progrès économique au Burundi. (...) La politique de contrôle et de mainmise sur les ressources économiques a finalement été choisie par les dirigeants du CNDD-FDD, non pas pour la promotion du développement, mais pour satisfaire des ambitions personnelles et pour la survie du système CNDD-FDD. Une minorité de gens s'enrichit et vit dans le luxe au détriment de la majorité de la population qui souffre énormément de la grande pauvreté, dans un pays classé le plus pauvre du monde.⁸² » Il va de soi qu'au-delà de ses effets économiques désastreux, la corruption empêche la démocratie d'exister et ruine jusqu'à l'idée même de l'Etat. Celui-ci, accaparé, usurpé, ne peut être perçu que comme l'ennemi de la société.

L'essentiel est dit, sur ce que devraient être les institutions et la gouvernance pour que se forme un Etat moderne et démocratique au Burundi. Inutile d'en rajouter, tout découle de ce qui précède. Le pouvoir judiciaire ne pourra conquérir son indépendance que si le pouvoir exécutif cesse d'être tout-puissant. Les problèmes de santé, de scolarité, de démographie, de propriété terrienne ne trouveront de solution que dans la reconstitution d'un tissu social, dans les processus de concertation décrits plus haut, qui demandent du temps et de l'apaisement. On est à mille lieues de cela.

La géographie burundaise, avec ses 3.000 collines, invite aussi à ce qu'on appelle la subsidiarité : encourager partout les initiatives, les actions solidaires, responsabiliser les gens, leur donner un maximum d'autonomie, financer les projets locaux de développement et d'aménagement des sols. On en est très loin. Rien ne peut se faire sans qu'un chef quelconque en ait décidé, sous le couvert d'un autre chef, et ainsi de suite, personne à vrai dire ne sait d'où viennent les ordres. La pratique de l'*ibikorwa rusangi* (ou travaux communautaires du samedi) est une parfaite illustration de cet état de fait. L'invention date de Bagaza, alors sous influence chinoise : il s'agissait de mobiliser la population d'une colline ou d'un quartier, de distribuer des houes et pelles aux « volontaires » et de les faire nettoyer une route, creuser un fossé ou planter quelques arbres. Mobutu faisait pareil au Zaïre avec son *salongo* et Habyarimana au Rwanda avec son *umuganda*. Dans tous les cas, il était moins question de développement que de propagande au profit du parti unique. La restauration de cette pratique par le CNDD-

⁸² Op. cit. p.17.

FDD en 2005 n'était donc pas bon signe, elle révélait en fait son regret inexprimé de ne pas être unique... Ce que cet *ibikorwa rusange* a surtout démontré, outre sa totale inefficacité économique, c'est la volonté de toute-puissance du CNDD-FDD. Ces travaux du samedi sont des corvées qui échappent à toute loi sauf celle du parti et de sa pyramide de « chefs ». En somme c'est une forme d'accoutumance à la soumission, soit l'exact contraire de la prise de responsabilité, quand les citoyens décident de leurs besoins et s'organisent pour y pourvoir, avec l'aide d'un Etat qui pourrait alors se dire démocratique.

Encore un mot, tout de même, de la justice à rendre pour les crimes commis tout au long de l'histoire du Burundi indépendant. C'était un enjeu essentiel des négociations d'Arusha, il a tenu une place importante dans l'Accord⁸³. Tous les protagonistes avaient conscience de la nécessité de rouvrir les plaies et de vider l'abcès. Il était impossible de laisser tant d'horreurs impunies. Pour reconstruire le Burundi, il fallait enfin, pour la première et dernière fois, exhumer le passé, l'examiner, dire les faits, nommer les responsables, les juger si possible et sinon les mettre au ban de l'histoire ou de la société. L'Accord prévoyait une Commission d'enquête judiciaire internationale, un Tribunal pénal international et une Commission nationale pour la vérité et la réconciliation, celle-ci un peu sur le modèle de la CVR sud-africaine et celui-là inspiré du TPIR⁸⁴. Rien n'a été fait. En cela, l'Accord d'Arusha n'a jamais été respecté. La commission d'enquête internationale devait se mettre à l'œuvre dès le début de la transition, soit au plus tard en 2002, et le tribunal entrer en action à la suite du rapport de la commission. Quant à la CVR, elle a fini par être créée en 2014, soit quatorze ans après Arusha, à quelques mois des troisièmes élections, et elle vient seulement de se mettre au travail, dans les pires conditions qui soient, alors que le pays a sombré dans la violence et l'a-démocratie. Bref, rien.

Or le problème est crucial. Il s'agit d'un terrible acte manqué, auquel tout le monde a participé : l'ONU et les politiques burundais. Pour ceux-ci, au fond, cette justice tenait de la boîte de Pandore, ils craignaient tous d'y perdre du pouvoir, d'être écartés de la scène à jamais. Pour sortir de la guerre et réussir la transition, il était sans doute nécessaire d'accorder à chacun une « immunité provisoire ». Mais très vite, trop vite, il a suffi de changer une lettre pour passer de l'immunité à l'impunité. La langue française a été en cela d'un excellent recours et le provisoire est vite devenu le définitif. Alors que dire aujourd'hui, avec ce régime installé dans le crime permanent⁸⁵ ?...

Formellement, une demande a été adressée en 2002 au Conseil de sécurité de l'ONU pour que soit menée une enquête internationale sur tous les crimes politiques commis

⁸³ Principalement dans le Protocole I, chapitre II, article 6.

⁸⁴ Tribunal Pénal International pour le Rwanda.

⁸⁵ A cet égard, la toute récente « disparition » du journaliste Jean Bigirimana offre une vue imprenable sur les méthodes du régime. Lire à ce propos Iwacu et notamment la « Lettre à Jean » sur <http://www.iwacu-burundi.org/cher-jean/>

depuis 1962. Bizarrement, le Conseil a laissé traîner les choses jusqu'en 2004, quand il a fini par envoyer une « mission d'évaluation »⁸⁶ à Bujumbura, mais on était alors à quelques mois des premières élections, c'est-à-dire trop tard pour que s'ensuive une enquête sérieuse et efficace. Côté burundais, personne n'a évidemment insisté. Et voilà pourquoi la justice, sous quelque forme que ce soit, est restée aveugle, sourde et muette. Cinquante-quatre ans après l'indépendance, seize ans après Arusha, elle n'est toujours pas rendue. Il faut se poser crûment la question : est-elle encore possible ? Plus le temps passe, plus elle est compromise. Témoins et accusés sont de moins en moins nombreux, les éléments matériels toujours plus ténus et la mémoire se fragilise. Mais je crois que l'éphémère conviction des signataires d'Arusha reste valable. Peut-être Mandela, fort de son expérience, y avait-il puissamment contribué : il savait l'importance de parler, de dénoncer, de reconstituer les faits, de citer les criminels, d'interroger les commanditaires, d'analyser un système de répression et d'injustice institutionnalisées. Il pensait que le Burundi ne pourrait en faire l'économie sans courir le risque d'échouer. Mais la CVR en Afrique du sud a fonctionné de 1996 à 1997, soit juste après l'avènement de la démocratie, et le TPIR a commencé à siéger en 1996, soit deux ans après le génocide rwandais.

J'ignore s'il est vraiment possible, s'il est encore raisonnable de créer une CVR au Burundi, de même qu'un Tribunal pénal international pour le Burundi. En revanche, je crois que la vérité et la justice restent nécessaires. Elles redeviennent même une exigence dans la mesure où le pouvoir ne cesse plus de brandir le passé pour justifier ses pires méfaits. Un passé glauque, opaque, utilisé précisément pour cela, parce que chacun y met et en fait ce qu'il veut. L'obscurité plutôt que la lumière, le mensonge plutôt que la vérité. La criminalité plutôt que la justice : voilà le programme. Il faudra donc s'y remettre, il est illusoire d'essayer de rebâtir une démocratie sans clarifier l'histoire, sans au moins dire, enfin, qui a fait quoi et sans avoir la même lecture du passé. A Arusha, les protagonistes semblaient d'accord pour recourir à un regard extérieur, une enquête impartiale, censée garantir un maximum d'objectivité. L'idée était bonne, mais je pense qu'il faut maintenant parer au plus pressé. Si l'on revient à l'Etat de droit, le plus urgent sera d'ouvrir un grand débat public sur les épisodes les plus sanglants de l'histoire du Burundi indépendant. Dire les faits, établir les responsabilités, en finir avec l'impunité. J'ai conscience de l'énormité de cette exigence, qui est celle d'innombrables Burundais, hutu et tutsi, mais si cela n'est vraiment pas possible, qu'est-ce qui le sera ?

Pour terminer, pourquoi ne pas faire un détour par ce pays voisin, vrai-faux jumeau du Burundi, le Rwanda ? La comparaison est presque irrésistible. Beaucoup d'opposants au pouvoir burundais ne s'en privent pas, présentant le Rwanda comme une sorte de modèle, d'exemple de sécurité et de bien-être, aux antipodes du désastre burundais. Je ne vais pas ici changer de sujet, me plonger dans l'histoire rwandaise ni me lancer dans une analyse poussée du régime établi à Kigali. Mais la comparaison n'est pas inutile, si

⁸⁶ Mission dite Kalomoh, du nom de son chef, et dont le rapport a été communiqué au Conseil de sécurité de l'ONU le 11 mars 2005.

l'on porte un regard d'ensemble sur l'économie et la politique. En gros, l'une connaît des réussites, l'autre beaucoup moins.

Le Rwanda se développe, réduit la pauvreté et les inégalités, sa fiscalité est stricte et sa dépendance financière diminue. De ce point de vue, la comparaison est accablante pour le Burundi, qui stagne tout au fond des classements économiques internationaux alors qu'il partage de nombreux paramètres avec le Rwanda, en termes de ressources, de géographie, de démographie et de sociologie. Une des raisons de cet écart qui ne cesse de se creuser, sa cause principale sans doute, est la corruption : faible au Rwanda, colossale au Burundi. Là elle régresse, ici elle prospère, s'insinue partout, asphyxie tout. Si le Burundi veut prendre la voie du progrès, l'exemple rwandais peut lui servir. Ce qui a marché là-bas peut fonctionner ici, dans un cadre et avec des moyens commensurables : entre Bujumbura et Kigali, la route est moins longue qu'entre Bruxelles et Paris, le modèle est à portée de main.

Politiquement, c'est une autre affaire. La situation est particulièrement pénible pour les dizaines de journalistes burundais, qui avaient fait l'expérience de la liberté dans leur pays et se sont réfugiés au Rwanda après la destruction de leurs médias : ils se retrouvent dans un pays où la liberté de la presse n'existe pas. Ils se sont battus pour la démocratie, continuent de lui proclamer leur attachement, mais ils sont les hôtes d'un pays qui n'est pas démocratique. Ceux d'entre eux qui s'expriment encore évitent le sujet. Ils persistent à lutter contre le troisième mandat de Nkurunziza mais se taisent sur le troisième mandat que s'apprête à faire Kagame. Certes, celui-ci s'y est pris beaucoup plus habilement que celui-là pour se maintenir au pouvoir, il a fait changer la constitution, il se fera élire sans drame et sans forte opposition, mais c'est bien l'a-démocratie qui caractérise les deux régimes. De ce point de vue, les jumeaux se ressemblent.

La comparaison est donc utile quand on s'intéresse à l'avenir du Burundi. C'est ici qu'il y a urgence, le Rwanda peut attendre et son avenir appartient aux Rwandais. Il faut espérer que le Burundi rêvé se développe comme son voisin en montre la possibilité, mais sans renoncer pour autant à la liberté et à la démocratie. Les citoyens burundais en ont décidé ainsi, après une longue guerre fratricide, en votant massivement la constitution de 2005, en puisant dans leur histoire les leçons de justice et d'intelligence qui ont éclairé leur destin. Ce fut chaque fois comme une fracture, une fulgurance, mais le souvenir de ces bonheurs entrevus est resté gravé en chacun. Qui les ranimera et les fera vivre enfin ? Cette question n'est pas sans réponses. Ce « qui » ne sera pas une personne, ni un parti, ni une armée, il sera pluriel ; comme l'a dit Achille Mbembe que je cite encore une fois : « La construction du commun est inséparable de la réinvention de la communauté »⁸⁷. Laissons enfin les grands mots, comme rêves et bonheurs, et soyons plus trivial : il n'y a pas de démocratie sans Etat, mais celui-ci ne fabrique pas du

⁸⁷ *Critique de la raison nègre*, op.cit. p.262.

bonheur, ce n'est pas son rôle, au contraire même. On ne lui demande finalement qu'une chose : la paix. Après quoi, tout devient possible.

Un ami me cite Aragon⁸⁸, je me souviens que Ferrat a chanté *J'entends, j'entends* et j'y perçois soudain l'écho de cette histoire, de notre histoire entremêlée :

Votre enfer est pourtant le mien
Nous vivons sous le même règne
Et lorsque vous saignez je saigne
Et je meurs dans vos mêmes liens
Quelle heure est-il quel temps fait-il
J'aurais tant aimé cependant
Gagner pour vous pour moi perdant
Avoir été peut-être utile
C'est un rêve modeste et fou
Il aurait mieux valu le taire
Vous me mettez avec en terre
Comme une étoile au fond d'un trou

⁸⁸ *Les poètes*, NRF, 1960.